Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 79 (2022)

Heft: 2

Artikel: Ecologie d'une charpente : le cas Hauteville

Autor: Meier, Nicolas

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029493

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecologie d'une Charpente – Le cas Hauteville

par Nicolas Meier

Le château d'Hauteville (fig. 1) se trouve sur la commune de Saint-Légier-La Chiésaz (Blonay – Saint-Légier depuis le 1er janvier 2022) dans le canton de Vaud en Suisse. Il est le résultat d'un important chantier de transformation et d'agrandissement conduit entre 1763 et 1767 selon les plans de l'architecte parisien François II Franque et à la demande de Pierre-Philippe Cannac, banquier et fermier des coches sur le Rhône.[1] Demeure de plaisance par excellence, le château d'Hauteville permet à son propriétaire de jouir de la belle saison sur les rives du lac Léman, alors que le reste de l'année il séjourne à Lyon où il conduit son affaire de transports internationaux. L'article très complet de la plume de Monique Fontannaz, intitulé « histoire architecturale du château d'Hauteville » et publié dans la *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 74 (2017), cahiers 3–4, fournit toutes les informations historiques ultérieures sur l'histoire du château et de son domaine.[2]

Depuis le printemps 2020, le château connaît un important chantier de conservation, restauration et transformation qui a notamment conduit à la découverture de ses toitures et mis en lumière, sur quelques pièces de la charpente, des lettres et des chiffres élégamment tracés à la sanguine.[3] Leur fonction d'identification étant évidente, c'est plutôt leur combinaison, à première vue obscure, qui

Fig. 1 Hauteville, château, vu depuis le nord et le boulingrin.

a motivé la présente étude et ouvert la voie à un relevé systématique conduit durant l'été 2020.[4] Aux marques à la sanguine se sont ajoutés les assemblages et les sections des pièces, la collecte et future organisation des informations faisant naître l'espoir de saisir la logique par laquelle le charpentier a pensé sa structure et anticipé son montage. Cette méthode a été inspirée par un article publié dans la revue *Monumental*, intitulé «le relevé des charpentes médiévales de la cathédrale Notre-Dame de Paris : approches pour une nouvelle lecture».[5] La nouveauté dont se réclament les auteurs vient sans doute de l'importance qu'ils donnent à la démarche archéologique – observation, relevé, annotation, comparaison, etc. – qui laisse au second plan les données strictement dendrochronologiques.[6] Du point de vue du progrès technologique, il s'agirait d'une nouveauté rétrograde, mais la dendrochronologie n'est pas sans danger pour la compréhension d'un bâtiment ancien. Les dates si facilement obtenues peuvent, faute de contexte, conduire à des interprétations erronées. Isabelle Roland le relève bien dans son article «l'étude des charpentes comme élément de datation du patrimoine rural : l'exemple genevois», dans lequel elle montre que la datation d'une charpente ne révèle pas forcément celle du bâtiment qu'elle couvre, notamment du fait des remplois. Seule la poutre investiguée est effectivement datée, mais pour peu qu'elle vienne d'une charpente plus ancienne et c'est tout le bâtiment où elle se trouve qui s'en trouve vieilli. Malgré la noblesse du type architectural, il sera montré plus loin que le château d'Hauteville n'était pas à l'abri d'une telle méprise.

Le présent article se range ainsi dans la veine des contributions soucieuses de datations relatives plutôt qu'exactes, de contexte et de processus. Il appartient à un corpus de publications qui fait la part belle aux marques de charpentier, aux techniques d'assemblage et plus généralement aux savoir-faire, mais ajoute, peut-être de manière inédite (en tout cas pour la région et pour la période), un portrait des charpentiers et une recherche sur l'origine et les modalités d'approvisionnement des bois. La particularité du texte qui suit réside dans l'association des champs archéologique, micro-historique et territorial. La tentative d'une présentation simultanée veut ouvrir la voie à la généralisation d'une approche écologique, au premier sens de ce terme : les charpentes du château renvoient à un environnement spécifique, humain, matériel, culturel, qu'il convient de révéler autant, si ce n'est plus, que de divulguer les dates exactes de leur levage. Des travaux de ce type n'existeraient pas sans les ouvrages fondamentaux que sont le «Charpentes» du Centre de recherches sur les monuments historiques (CRMH) et, plus récemment, les innombrables publications de Patrick Hoffsummer.[7, 8] En Suisse romande, il est possible d'en passer par eux pour les généralités, mais le problème contextuel revient : il reste délicat de faire descendre des exemples belges ou du nord de la France sur les bords du Léman. Dans l'espace francophone suisse, il faut alors se tourner vers des articles éparses – le numéro de Monumental déjà évoqué offre quelques belles pages à la cathédrale de Lausanne,[9] quoique très *viollet-le-duciennes* – ou d'ouvrages à visée plus généralistes, comme les travaux autour des maisons rurales qui abordent au passage le thème des charpentes.[10]

Fig. 2 Hauteville, château, corps central, charpente du grand comble.

Dispositions générales

L'étude des charpentes du château d'Hauteville (fig. 2) s'organise du général au particulier et de la grande à la petite échelle. Elle s'ouvre sur une présentation de ce qui est commun aux charpentes de chacun des corps de bâtiment, avant de mettre en évidence ce qui les distingue, et ainsi de suite pour chacun de ces corps. De même, la description des fermes (fig. 3) anticipera celle de leurs composants, à chaque fois que cela sera nécessaire. La suite de l'article, comme annoncé, présente une brève chronologie du levage,[11] les maîtres d'œuvre et l'approvisionnement des bois.

Trois caractéristiques se retrouvent sur l'ensemble des charpentes couvrant les trois types de corps de bâtiment : toutes sont à fermes et pannes, « à l'allemande » et en bois de résineux (sapin ou épicéa).[12] Le second qualificatif appelle quelques précisions. Dans son ouvrage « Plans, coupes, et élévations de diverses productions de l'art de la charpente exécutés tant en France que dans les pays étrangers », publié en 1805, Jean-Charles Krafft montre les différences morphologiques entre une charpente « à la française », une charpente « à l'allemande » et, même, « à l'italienne » – sans bien sûr recourir à ces désignations nationales qui sont utilisées ici pour améliorer la compréhension. Les fermes germaniques apparaissent sur la planche 25, « sisteme (*sic*) des combles d'Allemagne », et le modèle qui correspond au plus à celui du château d'Hauteville, est représenté à la fig. 8 (fig. 4) « système d'un comble d'une maison d'habitation dont le grenier sert pour conserver les fourrages des bestiaux ». Sur ce dessin, nous constatons que contrairement à leurs cousins « à la française » – tout du moins tels qu'ils apparaissent dans le présent traité –, les fermes « à l'allemande » se passent d'échantignolles. Cela signifie qu'elles ne disposent pas de chambrée et que les pannes se situent dans le même plan que les arbalétriers, éventuellement alignées sur le champ supérieur de ces derniers. De ce fait, les chevrons correspondants reposent

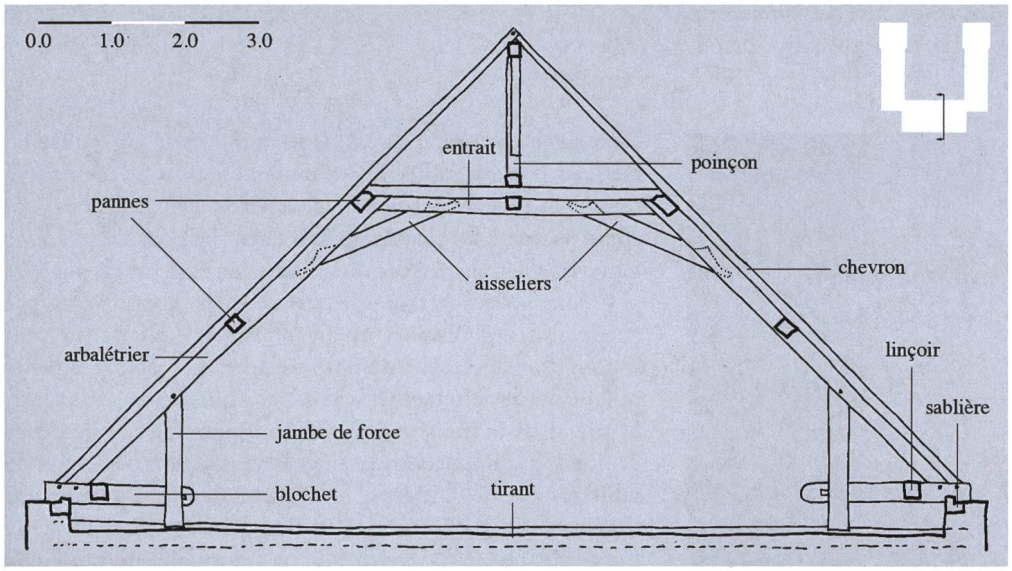

Fig. 3 Hauteville, château, corps central. Relevé d'une ferme avec indication du nom des pièces.

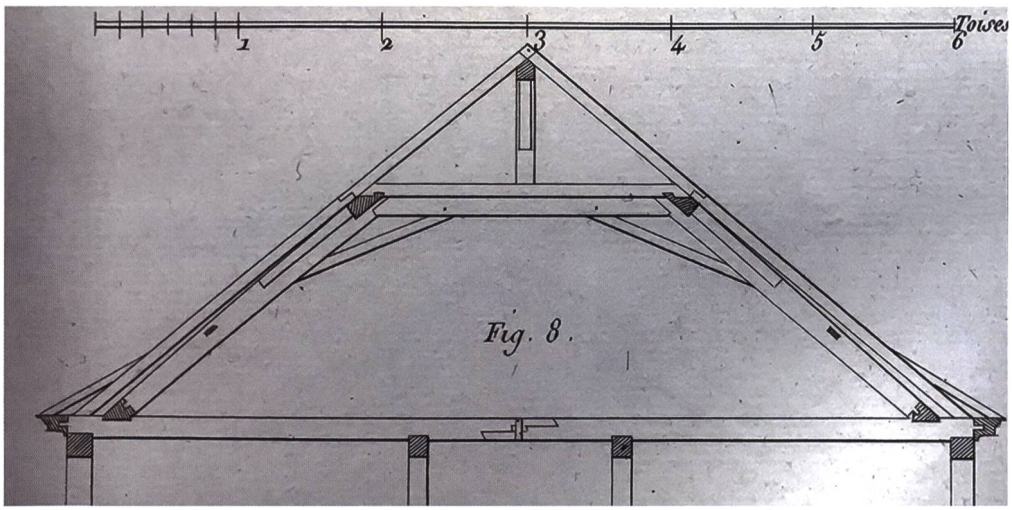

Fig. 4 Jean Charles Krafft, « sisteme (sic) des combles d'Allemagne », planche 25 de son ouvrage paru en 1805.

directement sur les mêmes arbalétriers. Dans le cas des charpentes « à la française », telles qu'elles apparaissent dans les traités de Krafft et d'un autre auteur contemporain, Nicolas Fourneau, il n'est pas rare de voir l'arbalétrier prolongé jusqu'au poinçon, auquel il s'assemble par tenon ou embrèvement.[13] Une charpente « à l'allemande », au contraire, voit ces mêmes pièces strictement limitées vers le haut par l'entrait. S'il paraît intéressant d'insister sur cette distinction « nationale », c'est pour mieux mettre en évidence ce qui pourrait être décrit comme l'indépendance de conception du charpentier. Alors que le château d'Hauteville est édifié d'après les plans d'un architecte parisien pour un maître d'ouvrage lyonnais, nous aurions pu attendre une plus forte influence de l'art de bâtir de cette partie de l'Europe. Au contraire, rien ne ressemble plus à un comble vaudois du XVIIIe siècle que les charpentes du château d'Hauteville.

Les deux fermes orientées de l'est vers l'ouest dans les deux pavillons interdisent en revanche d'énoncer une quatrième caractéristique morphologique valable pour l'ensemble des combles. Si ce n'était pour ces dernières, il aurait en effet été possible de dire que toutes les fermes du château sont « montées sur blochet ». Cette disposition, plutôt rare, vaut la peine d'être soulignée, car usuellement les arbalétriers s'assemblent en partie basse directement dans les tirants, l'ensemble prenant alors la forme d'un trapèze isocèle (fig. 4).[14] À Hauteville, dans les ailes et le corps central, les arbalétriers reposent sur des blochets, lesquels s'assemblent aux tirants par le biais de jambes de force (fig. 5). La figure géométrique gagne quatre angles et six assemblages (fig. 3), donc autant de complications d'exécution et d'abaissement de la résistance – l'assemblage, par essence, est le point faible d'une charpente. Ce choix coûteux suggère donc que le souci d'habitabilité et d'usage des combles, a fortiori dans les ailes où les rampants ont une très faible pente, était là dès le début. Par rapport à la disposition usuelle « sur tirant », ce sont en effet pas moins de soixante centimètres qui sont gagnés. Ce besoin de hauteur est moins évident dans le haut comble du corps de logis ; ici, la raison de la disposition « sur blochet » semble tenir à des raisons avant tout historiques et archéologiques – ou calorifique et économique : le plancher surbaissé du comble engendre, au niveau inférieur, un plafond bas et ne nécessite pas la construction d'un « second » plafond.

Fig. 5 Hauteville, château, corps central, assemblage blochet-jambe de force par tenon traversant et clavette.

Les assemblages

Une large gamme d'assemblages a été mise en œuvre au château d'Hauteville. Les plus répandus sont bien sûr à tenons et servent à réaliser la jonction des arbalétriers et chevrons avec les tirants ou blochets, des arbalétriers avec les entraits et les pannes ou encore de ces derniers avec les poinçons. Nous retrouvons ensuite les assemblages par enture ou entablure à queue d'aronde, qui permettent la jonction des croix de Saint-André aux pièces qu'elles relient ou des contrefiches avec les poinçons et la faîtière. Moins utilisés mais non moins indispensables, les entures droites ou obliques ont permis la réalisation des cours de sablières ou de faîtières, les entures d'angle permettant l'assemblage des premières au lieu que leur nom indique. L'assemblage peut-être le plus remarquable de ces charpentes, présent dans tous les corps de bâtiment, est le tenon traversant à goupille ou clavette (fig. 5), dont la présence est indissociable, dans les ailes et le corps de logis, des fermes sur blochets. La longueur des tenons au-delà de cette dernière suggère l'intensité de la charge qu'ils ont à supporter. Ce même assemblage traversant se retrouve dans les pavillons pour retenir les blochets des fermes transversales (nord-sud) et des coyets de toutes les demi-fermes d'arêtier. Dans les ailes et le corps de logis, ils retiennent les plateformes des croupes.

Les contremarques

Les contremarques sont formées par l'association quasi systématique d'une lettre et d'un chiffre (fig. 6). Les premières sont majoritairement représentées par le A et le B.

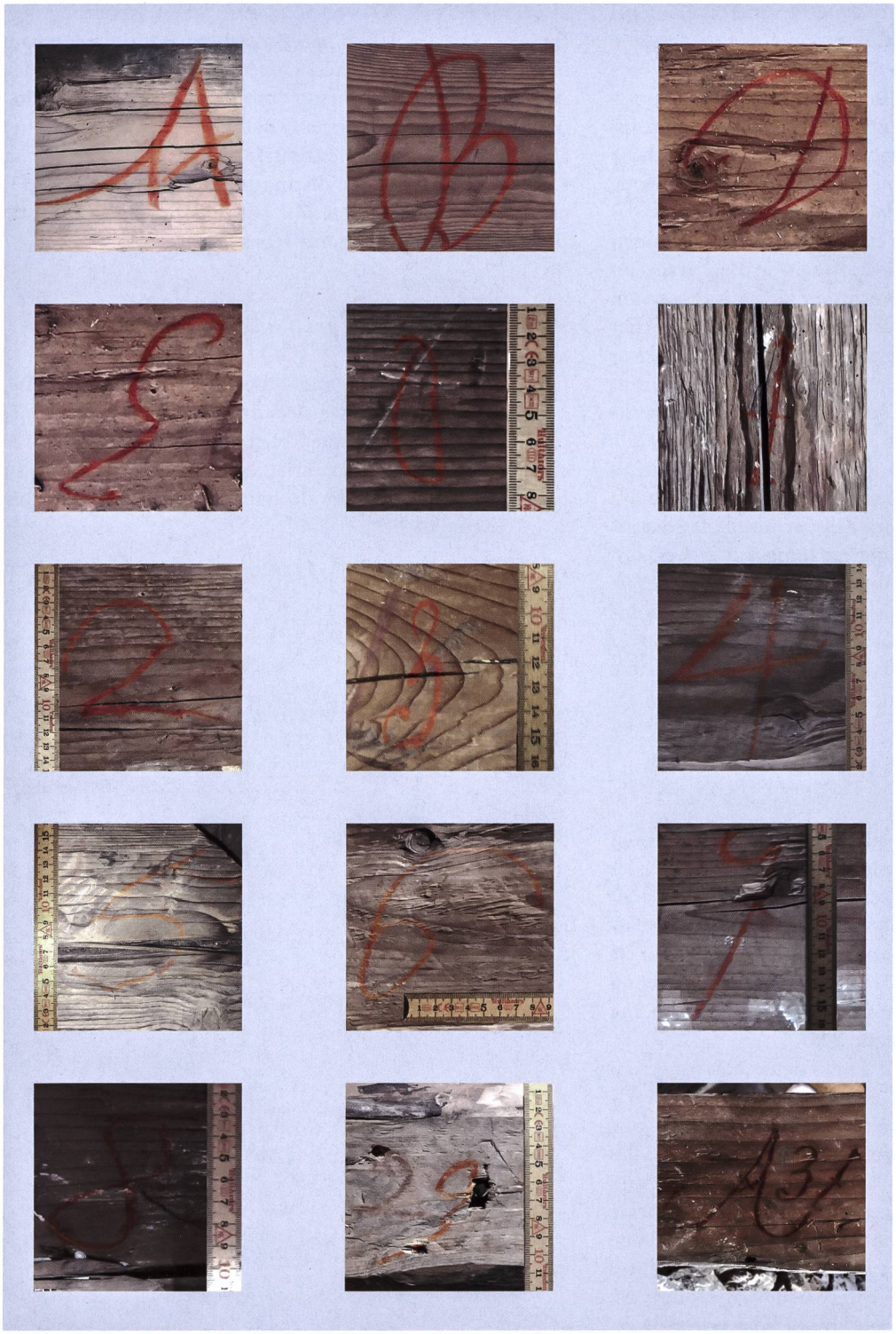

Fig. 6 Lettres et chiffres des contremarques.

Le C n'apparaît que sur une demi-ferme du corps de logis, le D sur le pan oriental du pavillon oriental et le E, dans ce même pavillon et à l'extrémité méridionale de l'aile orientale. Dans la plupart des cas, l'association commence par la lettre et se termine par le chiffre. Chaque pièce reçoit *a minima* un code d'identification, parfois deux. Dans ce cas, le double marquage permet de déterminer l'orientation de la pièce dans la structure. Ainsi, les croix de Saint-André ou les pannes, par exemple, qui relient des pièces relevant de différentes associations lettre-chiffre, portent une contremarque à chacune de leurs extrémités. Enfin, chaque axe de chevron porte un chiffre unique, tandis que la lettre qui l'accompagne renseigne parfois le côté de la toiture où se trouve la pièce.

Ce code-barres avant l'heure s'appuie sur trois éléments systématiques : 1. chiffres arabes uniquement ; 2. chaque pièce porte une marque ; 3. à chaque axe de chevron correspond un chiffre unique. Les variations de composition du code permettent ensuite de répondre aux besoins d'identification unique de chaque pièce. En effet, sachant que les charpentiers établissent leurs charpentes « quelque part » sur une grande aire plate, qu'ils ne les lèvent pas nécessairement dans la foulée, et qu'entre-deux, ils peuvent être amenés à déplacer les pièces (peut-être en vrac), un système de contremarque interdisant toute interversion était leur planche de salut. Il fallait à tout prix empêcher que soit élevé sur l'aile orientale l'arbalétrier prévu sur l'aile occidentale, car malgré leur ressemblance, ils ne sont pas parfaitement identiques – à sa jonction avec le pavillon, l'aile occidentales compte 1,20 mètre de plus que l'aile orientale. De fait, aucun des 66 arbalétriers du château n'est identique, et c'est donc bien la petite marque au fusain apposée sur chacun d'entre eux qui permet de les distinguer, quelle que soit leur situation temporaire – en tas, appuyés contre un mur, sur un chariot. Le procédé n'est donc aléatoire qu'à première vue ; les variations de composition des contremarques tendent au contraire à prouver que les charpentiers travaillaient avec rigueur et une grande capacité d'anticipation.

Corps latéraux : décalages et jeux d'assemblages (fig. 7)

Ici, le principe général de marquage est relativement simple : les pans sur cour se voient attribuer la lettre A, les pans sur l'extérieur la lettre B, et le chiffrage commence au nord. Ainsi, les pièces composant le premier axe de chevron de chaque aile portent toutes, du côté de la cour, la marque A1, et de l'autre côté, la marque B1. Sur le second axe de chevron, nous retrouvons A2 et B2, et ainsi de suite jusqu'à l'extrémité sud de chaque aile.

Ici déjà, l'étude des axes 1 à 29 des deux ailes montrent comment les conclusions du chapitre précédent se vérifient. Sur le premier, qui accueille des deux côtés une ferme, les charpentiers ont joué avec la morphologie des assemblages. D'un côté, les aisseliers s'assemblent aux entraits et arbalétriers par tenon – comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les autres fermes des deux ailes –, alors que de l'autre, ils s'assemblent avec leurs voisins par entablures crantées. De plus, la première ferme de l'aile ouest est posée sur blochets alors que son homologue orientale est posée sur tirant. Les combles des ailes devant nécessairement commencer par des fermes, jouer avec les assemblages était le seul moyen d'éviter les confusions.

À partir de là, les charpentiers distinguent les pièces de chaque aile en introduisant un décalage dans le rythme des fermes. À l'ouest, entre la première et la seconde ferme, ils placent quatre axes de chevron, alors qu'à l'est ils n'en mettent que trois. Par voie de conséquence, les pièces de la seconde ferme occidentale portent les marques A6 et B6, alors que les pièces correspondantes à l'est arborent A5 et B5 ; l'arbalétrier A5 ira nécessairement à droite, alors que son homonyme A6 ira nécessairement à gauche. La numérotation décalée se poursuit jusqu'à l'extrémité méridionale des ailes où le dernier axe à l'est est le vingt-neuvième, alors qu'à l'ouest il est le trentième. Sans se départir de sa rigueur, le charpentier distingue bien sûr les pièces des croupes, l'une étant soutenue par la demi-ferme centrale B36, la seconde par la demi-ferme centrale E6.

Pavillons : économie de moyen et riche alphabet (fig. 7)

Entre les pavillons orientaux et occidentaux, pour distinguer les pièces, les charpentiers tirent profit du jeu de composition des contremarques, bien sûr, mais aussi d'une précieuse économie des matériaux. À l'origine, l'étage du pavillon oriental servait de fenil et il est fort probable

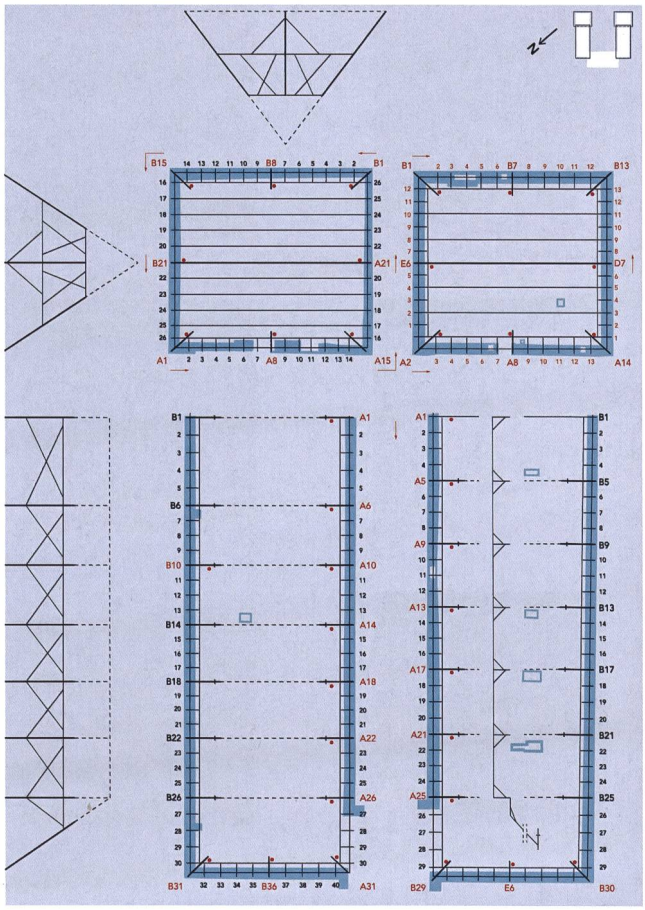

Fig. 7 Plan d'ensemble des charpentes des ailes et pavillons. Les points rouges indiquent le côté des pièces sur lequel les contremarques sont apposées et en rouge toujours, sont indiquées les axes pour lesquels les contremarques ont été repérées sur les charpentes. En noir, sont indiqués les axes dont la numérotation est déduite. Par souci d'allègement, seules les axes des fermes sont renseignés avec lettre et nombre ; dans la réalité, chaque pièce formant un axe de chevron est marquée de l'un et l'autre.

qu'aucun plancher ne fermait son comble vers le bas.[15] A contrario, à l'ouest, le plancher du comble a servi, dès le début, de support au couvrement en plâtre de la grande salle qui se trouve au niveau inférieur. Quitte à ne rien devoir supporter, autant économiser du bois et c'est ainsi qu'à l'est, il y a deux axes de chevron en moins dans les deux directions, alors qu'un tirant ne traverse l'étage qu'une fois sur deux. Cette différence structurelle génère d'elle-même une variation utile à la diversification de la notation. Bien sûr, cela ne saurait suffire aux rigoureux charpentiers. Pour parer à toute confusion, ils inventent pour ces corps de bâtiment deux logiques de notation parfaitement distinctes.

Dans le pavillon occidental, les charpentiers organisent les contremarques avec deux lettres seulement : « A » couvre les pans méridional et oriental, et « B » les pans septentrional et occidental. Les chiffres prennent le relai pour la répartition des axes individuels, selon un mouvement rayonnant partant à chaque fois d'un angle. Pour chaque lettre, il faut compter vingt-six axes. Le code subdivise ainsi la surface du comble en deux portions égales délimitées par la diagonale sud-ouest/nord-est. Dans le second pavillon, les charpentiers recourent à 4 lettres, A, B, D et E, chacune renvoyant à un pan : A pour le sud, B pour le nord, E pour l'ouest et D pour l'est. L'absence du C reste pour l'heure mystérieuse. Ici aussi, le chiffrage démarre dans les angles, mais doublement des lettres oblige, il se contente de 13 axes par lettre – étonnamment, sur les pans B et E, il y a bien 13 axes, mais seuls 12 qui sont notés.

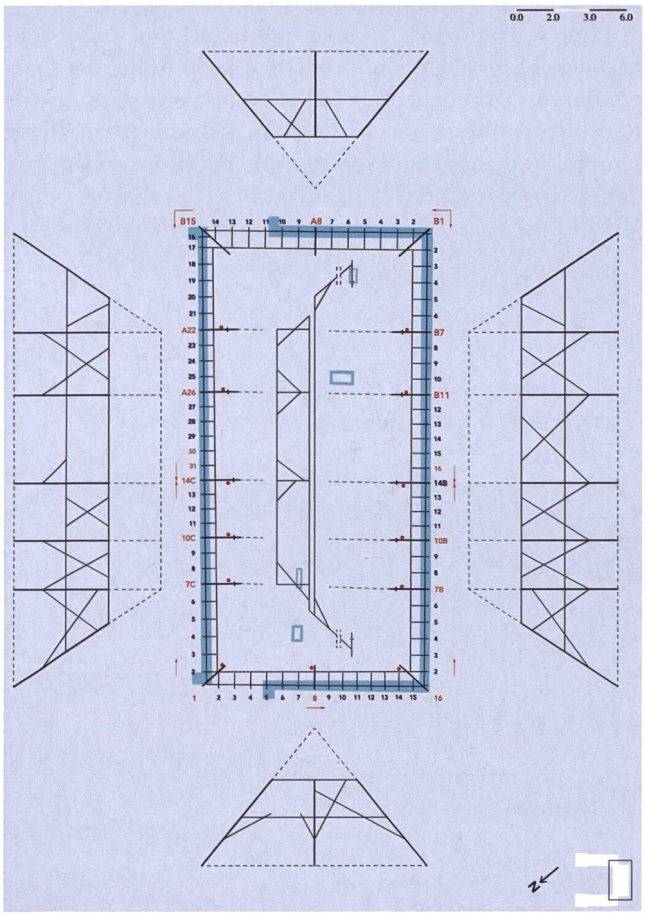

Fig. 8 Plan d'ensemble des charpentes du corps de logis. Les points rouges indiquent le côté des pièces sur lequel les contremarques sont apposées et en rouge toujours, sont indiquées les axes pour lesquels les contremarques ont été repérées sur les charpentes. En noir, sont indiqués les axes dont la numérotation est déduite. Par souci d'allègement, seules les axes des fermes sont renseignés avec lettre et nombre ; dans la réalité, chaque pièce formant un axe de chevron est marquée de l'un et l'autre.

En mettant les plans de charpente des deux pavillons face à face, il semblerait à première vue que l'hypothèse relative à la distinction que les contremarques doivent réaliser entre pièces homonymes, soit mise à mal. Les portions méridionales des fermes nord-sud sont en effet dans les deux pavillons en A8. L'arbalétrier de gauche – pour reprendre la pièce exemplaire de cet article – pourrait donc être confondu avec celui de droite. Cette potentielle confusion n'est toutefois qu'apparente. D'une part, les entraits de ces mêmes fermes sont notés différemment : A8-B8 vs A8-B7. D'autre part, les contremarques sur ces fermes sont inscrites sur les faces opposées des pièces (voir figure). Ainsi, l'arbalétrier A8 dont la contremarque figure « à droite », ne peut rencontrer que l'entrait A8-B8, et donc n'être mis en œuvre que sur le pavillon occidental. L'hypothèse tient toujours, la notation telle que développée rendant impossible l'interversion des pièces.

Corps central : archéologie des charpentes (fig. 8)

C'est dans ce corps de bâtiment que l'observation minutieuse a amené aux découvertes les plus intéressantes : une charpente peut en cacher une autre. En considérant de plus près le grand comble, un premier détail intrigue : les aisseliers se joignent aux arbalétriers et aux entraits par deux types distincts d'assemblage, régulièrement répartis. Sur les 3 fermes de l'ouest, portant les numéros 7, 10 et 14, il s'agit d'entablures à queue d'aronde, alors que sur les deux fermes successives, à l'est, nous trouvons des entablures crantées (fig. 9).

En plus du double mode d'assemblages des aisseliers, deux systèmes distincts de marquage des bois apparaissent. À l'ouest, les pièces tenant la croupe sont marquées de simples chiffres – de 1 à 16 –, selon un ordre allant du nord au sud. Sur les long-pans, une numérotation croissante d'ouest en est organise les axes, alors que les lettres B et C distinguent les long-pans méridional et septentrional. Elle s'étend ainsi jusqu'à l'axe 14, les chiffres étant disposés avant les lettres (par exemple 10C et 10B). À partir de là, soit plus ou moins au centre du corps central, tout change. Après l'axe 14C-14B vient en effet l'axe B31-B16. Outre que les lettres ont regagné la première position, il n'y a plus de correspondance dans les chiffres entre le nord et le sud. Ce second système s'organise de fait depuis l'angle sud-est

du corps central, où se trouve l'axe B1. De là, la numérotation suit une logique rayonnante – comme dans le pavillon occidental –, alors que les lettres distinguent les longpans et la croupe – B pour les premiers, A pour la seconde.

Une troisième famille de détail achève d'enrichir l'observation. Elle regroupe toutes les traces et vestiges d'usages perdus, de transformations mineures et d'adaptations. Par exemple, sur la face orientale de l'entrait de la ferme 14 apparaissent deux mortaises orphelines et, sur le plat extérieur des blochets de cette même ferme, ont été creusés d'étranges couloirs qui suggèrent par leur forme le mouvement nécessaire à l'introduction de la pièce qui s'y trouve à présent installée (fig. 10), comme si celui-ci s'était fait « par après ».

Un grand remploi

De toute évidence, le comble du corps central est le fruit de la réunion de deux charpentes ou, plus précisément, de l'extension d'une vieille charpente remployée « telle quelle » lors du chantier de la décennie 1760. Les deux types d'assemblage des aisseliers et les deux systèmes de composition des contremarques, strictement cantonnés de part et d'autre de l'axe 14C-14B ne laissent aucun doute à ce sujet. Les mortaises orphelines ne sont rien d'autre que les vestiges de l'assemblage entre l'entrait de l'axe 14 et les goussets de l'ancienne enrayure de croupe. Lors de l'agrandissement de la première demeure, les charpentiers ont donc maintenu en position la ferme 14, démonté lacroupe – sans doute conservé et remployé les bois qui la composaient – avant de venir connecter à cette même ferme les pièces qui allaient entamer l'extension vers l'est. Tout ce qui le pouvait est resté en place, et les couloirs à peine évoqués prouvent qu'il a parfois fallu retailler certaines pièces existantes pour opérer une heureuse jonction.

Mais c'est dans les menues différences entre les pannes anciennes (entre les axes 10C-B et 14C-B) et nouvelles (entre les axes 14C-B et A26-B11) que l'art du remploi prend un goût exquis (fig. 11). Le champ supérieur des secondes est à fleur avec celui des arbalétriers et de ce fait, les croix de Saint-André doivent s'assembler avec lesdites pannes à mi-bois, les pièces étant entaillées sur la moitié de leur épaisseur. Dans l'ancienne charpente, au contraire, les croix de Saint-André s'appuient simplement sur les pannes, impliquant que le champ supérieur de ces dernières n'est pas à fleur avec celui des arbalétriers.

Pour se conformer à ce vétuste détail sans trahir leur manière d'assembler pannes et croix de St-André, les charpentiers de 1760 vont donc tailler pour la première série de nouvelles pannes, un tenon spécial à même de permettre le remploi de l'ancienne mortaise. Ce détail est schématisé dans le croquis supérieur de la figure 6. Les charpentiers y allient l'économie de moyens à l'inventivité pour ne rien

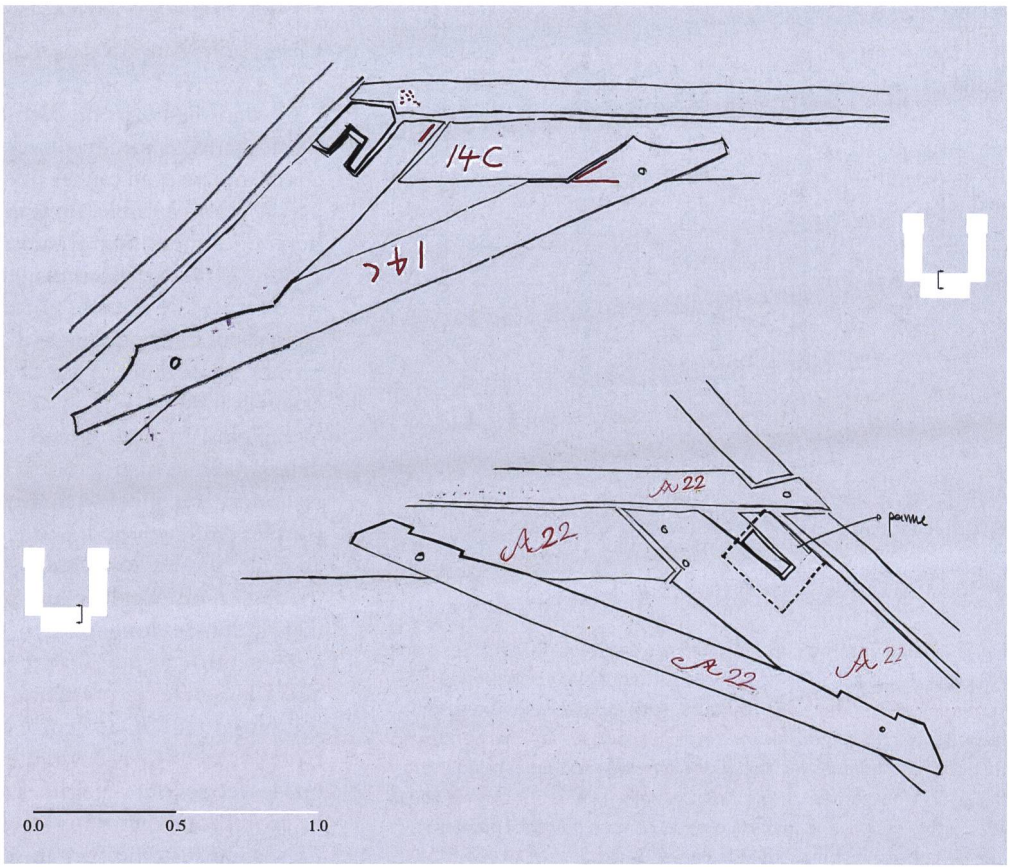

Fig. 9 Hauteville, château, corps central. Les deux types d'assemblages des aisseliers des fermes.

Fig. 10 Hauteville, château, corps central. Couloir taillé dans l'ancien blochet pour l'introduction du linçoir.

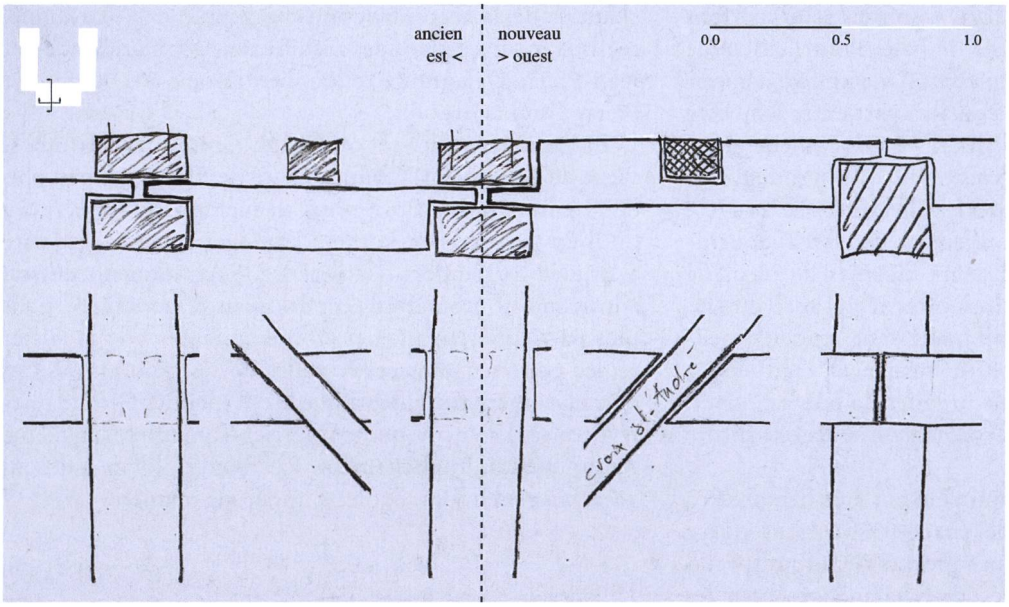

Fig. 11 Hauteville, château, corps central. Plan et coupe des deux modes de mise en œuvre des croix de St-André.

perdre de ce qui existe, pas même l'usage. Si mortaise il y a, mortaise il faut remployer.

Chronologie du levage

Les charpentiers apparaissent dans les comptes au début de l'automne 1763 avec la mention des premiers achats et livraisons de bois de construction.[16] Lors de la venue concomitante, entre octobre et novembre 1763, de l'architecte François II Franque et du maître d'ouvrage Pierre-Philippe Cannac,[17] les charpentiers consacrent quelques journées à «percer le plafond de la grande salle».[18] Les premiers aménagements du château pourraient donc bien avoir eu lieu sous la supervision directe de l'architecte parisien. Entre mars 1765 et février 1768, trois paiements d'un montant total de 2020 £ sont enregistrés sur le compte des charpentiers.[19,20] Ils couvrent 66 jours de travail, dont quatre semaines pratiquement consécutives entre octobre 1764 et janvier 1765, et onze jours, entre décembre 1766 et novembre 1767, pour le travail des frises – sans doute les 437 pieds de frises en noyer livrés par le menuisier Schade quelques mois plus tôt.[21, 22, 23]

Dans ces comptes, trois données quantitatives retiennent l'attention. La première concerne une semaine de travail en juin 1765, lors de laquelle le maître charpentier indique avoir mis à disposition sept à huit ouvriers par jour.[24] La seconde intervient en fin de chantier et fait état du nombre de jours nécessaires pour « écarrer » les bois : il a fallu aux charpentiers 626 jours – presque deux ans – de travail à la hache et à la doloire pour dresser proprement les quelques 1200 pièces que comptent les charpentes du château.[25]

Mystérieux traité

La troisième donnée se démarque par sa modicité : à côté du labeur herculéen à peine évoqué, les maigres 66 jours décomptés entre octobre 1764 et juin 1765 – deux gros mois – paraissent risibles. De toute évidence, ils ne peuvent pas être le reflet du temps qui a été consacré à l'acheminement des bois et au levage des charpentes des cinq corps de bâtiment. Au vu des dates de leur décompte et de leur concentration temporelle, il pourrait bien plutôt s'agir du compte des journées dévolues à ce qui s'appellerait aujourd'hui les « travaux en régie », soit les interventions non comprises dans un marché de base. Pour l'ensemble des travaux de charpenterie en effet, il y a un fort à parier qu'un traité spécifique ait été conclu à part entre le maître d'ouvrage et le maître charpentier.[26] Le document, hélas inconnu à ce jour, aurait sans doute aussi intégré la construction des planchers et des escaliers en bois. En 1767, Les comptes du menuisier confirment en effet la fourniture aux charpentiers de plusieurs dizaines de pieds de noyer pour des pièces appelées à recevoir les balustres d'une rampe d'escalier.[27] Détail intéressant, les deux mentions de collaboration entre menuisier et charpentier touchent à la fourniture par le premier de bois de noyer. Existait-il une exclusivité de la profession sur la fourniture de cette essence de bois ?

Les travaux « hors traité » qui peuvent être demandés à des charpentiers en cours de chantier sont sans doute innombrables, mais il en est un type qui vient tout spécialement à l'esprit : le montage des échafaudages pour les maçons. De fait, ces 66 fameux jours payés au charpentier, ont été listés ou comptés par Louis Gonthier, maître maçon.[28] De plus, ils se concentrent entre le 15 octobre 1764 et le 4 janvier 1765, formant ainsi quatre semaines pratiquement consécutives. Si le chantier du château s'est en effet ouvert à la toute fin de 1763, il n'est pas irréaliste de penser qu'une année plus tard, les fondations, caves et murs à hauteurs d'homme sont édifiés, et qu'alors la nécessité de monter les échafaudages s'impose. Toujours pour les maçons, les charpentiers ont sans doute aussi fourni les pièces de bois nécessaire à la réalisation des embrasures des passages intérieurs – linteaux ou appuis latéraux des lambris.

Un charpentier provençois

Le maître charpentier actif à Hauteville dans la décennie 1760 s'appelle Abraham Delay – ou Deley, Delez, Delé – de Provence dans le bailliage de Grandson. Fils d'Abraham Delay et de Marie Girard,[29] il a six frères et sœurs, dont deux autres, comme lui, connaissent l'appel de la Riviera lémanique. Jean George, le cadet, est le premier à partir.[30] Il épouse Rose Marie Neyroud en 1738 à Corsier,[31] mais le couple retourne rapidement à Provence où sont baptisés tous leurs enfants.[32] L'aîné, Pierre Jacob, quitte Provence au moins une décennie après pour venir se fixer à Chexbres, où il fait un *beau mariage*. Il épouse en effet Jeanne Louyse Decrousaz,[33] fille de Jean Noé (ou Noël) Decrousaz, lieutenant de la justice et capitaine du secours de Genève.[34] Contrairement à son cadet, Pierre Jacob reste à Chexbres jusqu'à la fin de sa vie, où il décède en 1794.[35] Il était maître maçon, métier qui apparaît dans les registres au moment de la naissance de ses deux premiers enfants et dans la mention de son décès. Il est même propriétaire d'une maison dont l'inventaire, en 1747, compte « aix, bois a bastir, sables avec des pierres dures et des mollasses ».[36] Pierre est attesté entre 1747 et 1748 sur le chantier de la reconstruction du temple de Chardonne, réalisée selon les plans des architectes Abraham Sandoz et Jean-Pierre Delagrange, et où il est associé au charpentier Pierre David Giroud.[37]

Pierre David Giroud, ou Girod, est un compatriote. Il vient de Grandvent, Communauté de Fiez, à un peu plus de 15 kilomètres de Provence. Lui-même s'installe à Vevey où il est attesté pour la première fois en mars 1745, date à laquelle il requiert la tolérance.[38] Au moment de son admission, il promet « d'etre dilligent & ponctüel », mais plus particulièrement – et étonnamment – « de se laisser régler pour ses journées & celles de ses ouvriers ».[39] Cet extrait suggère par ailleurs que le charpentier Giroud n'arrive pas seul à Vevey, que ses ouvriers sont tolérés en même temps que lui, implicitement. Parmi eux, il y en a un qui va se fait remarquer, et d'une impériale manière.

L'Empereur

Au printemps 1748, en effet, une *affaire* secoue la ville de Vevey. Elle est rapportée au Conseil par Abraham Matthey, bourgeois de Vevey et maître charpentier de la ville. Deux ouvriers charpentiers apparemment peu consciencieux auraient frappé le « papeguay » de la ville de plusieurs coups de hache.[40] L'un des contrevenants convoqués devant le Conseil « pour rendre raison d'une telle action indigne »,[41] n'est autre qu'Abraham Delay, ouvrier de Maître David Giroud et benjamin de la fratrie décrite plus haut.[42] Pour sa défense, il argue qu'il a agi de la sorte pour rassurer quelques bourgeois qui étaient inquiets que le pauvre « papeguay » ne soit pas bien assuré. S'il reconnait avoir porté quelques coups de hache, il nie « le surplus des

insinüations faitte».[43] Après délibération, le Conseil le censure. Avant cette première mention explicite, deux hypothèses se concurrencent pour expliquer son arrivée en terres lémaniques : 1° il est déjà ouvrier de Maître Giroud lorsque celui-ci s'annonce à Vevey en 1745 ; 2° il est introduit au même Giroud par son frère Pierre à l'occasion du chantier du temple de Chardonne.

Quoiqu'il en soit, quelques années après l'incident de l'oiseau, Abraham quitte l'atelier de Maître Giroud pour s'associer avec un dénommé David Jugnier ou Junier, charpentier venant de Saint-Aubin, paroisse de Gorgier,[44] toléré à Vevey dès décembre 1750.[45] Ensemble, à la demande du «Maisonneur» Berdez, ils dressent avant juillet 1751 les «papegays» de la ville.[46] Les oiseaux n'ont apparemment pas tenu rigueur à Abraham des mauvais coups qu'il leur a donnés quelques années plus tôt. À cette occasion, et c'est tout l'intérêt de la mention, apparaît pour la première fois son immanquable sobriquet, «l'Empereur», qui ne le quittera plus jusqu'à la fin de sa carrière.

Toujours en juillet 1751, Abraham Delay requiert, auprès du Conseil, le droit d'habitation en ville pour y travailler de son métier de charpentier.[47] L'absence de passage documenté par la tolérance – étape préalable et, a priori, indispensable à l'habitation – tend à confirmer la première hypothèse ci-dessus, selon laquelle Maître Giroud a bien été toléré avec l'ensemble de ses ouvriers, y compris Abraham. Produisant l'attestation de son lieu d'origine, il se voit toutefois opposé une clause selon laquelle il ne sera reçu qu'en «manifestant des preuves de son bon comportement».[48] Vu les événements décrits ci-dessus, une telle précaution paraît couler de source. Abraham n'est admis comme habitant que le 29 novembre 1751, soit quatre mois après sa requête.[49] C'est peu commun ; usuellement, le placard ne dure qu'une quinzaine de jours. Un chantier le retenait-il loin du lac Léman entre la fin de l'été et le début de l'automne ? Une anecdote relative à son mariage abonde dans ce sens. Le 6 septembre 1751, en effet, le pasteur de Provence consigne dans le registre paroissial les annonces de l'union d'Abraham «habitant à Vevey» avec une compatriote, Louise Alisson.[50] Impossible toutefois de retrouver dans les registres de cette ville, ni d'ailleurs dans ceux des paroisses alentours, la mention correspondante du mariage lui-même.

De Vevey à Hauteville

L'installation du couple à Vevey ne fait en revanche aucun doute. Leur fils y naît et toutes les sources d'archives à venir stipulent bien qu'Abraham «habite icy». Après sa brève association avec David Jugnier, il s'installe à son compte et prend la succession de David Giroud comme charpentier de la ville où, dès 1757,[51] il apparaît systématiquement dans les comptes du «Maisonneur».[52] La même succession se produit au château d'Hauteville, puisqu'après Giroud, qui y œuvre de 1752 à 1756,[53] Delay y règne de 1758 à 1773.[54 55]

Commencé véritablement entre la fin de l'année 1763 et le début de la suivante, le chantier d'agrandissement du château bat son plein en 1765. Il faut couvrir presque 830 m² d'une nouvelle charpente qui, par endroit, culmine à plus de quatre mètres au-dessus du plancher du comble. Abraham a besoin de main d'œuvre et fait alors appel à la famille à Provence. Le premier venu en renfort n'est autre que son neveu, Pierre François Nicolas, fils de Jean George Delay – le frère marié vivant à Corsier. Pierre François se présente devant le Conseil à Vevey le 17 décembre 1764 comme ouvrier charpentier.[56] Il est «accompagné de Mtre Abram Deley, son oncle, Mtre charpentier, hab. icy, chez lequel il travaille».[57] Sa présence sur le chantier du château est suggérée par une mention de compte pour le moins inattendue : le 23 août 1765, Pierre-Philippe Cannac doit s'acquitter d'un paiement à un certain Roulet qui a «pansé par son ordre le charpentier neveu de Mtre Delé

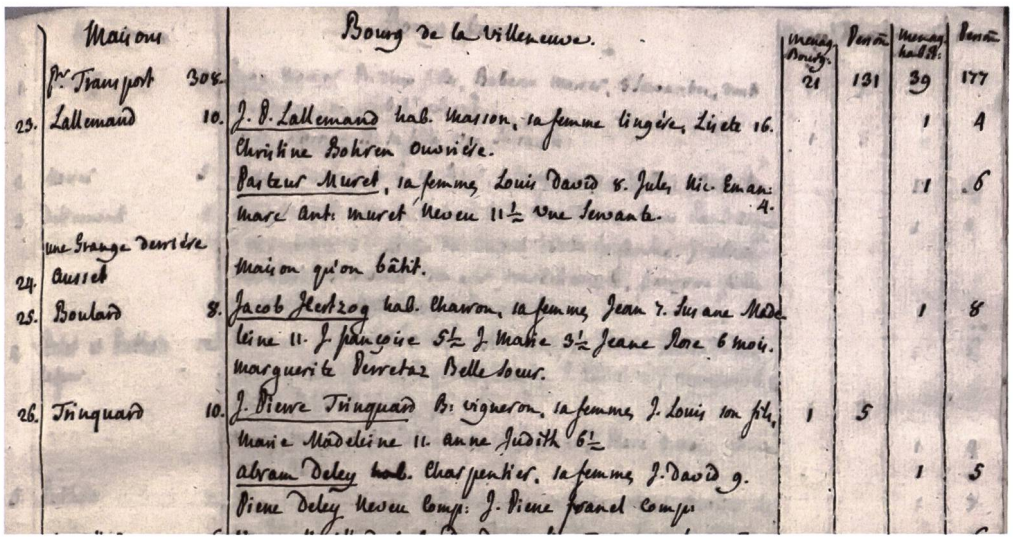

Fig. 12 Recensement du doyen Muret, 1763. Archives communales de Vevey.

dit l'Empereur».[58] Le second renfort est peut-être un parent éloigné, mais certainement un compatriote.[59] Venant de Provence, Jean Pierre Franel requiert la tolérance à Vevey le 6 octobre 1766.[60]

Grâce au recensement du doyen Muret réalisé en 1763, il est attesté que Pierre François le neveu et Jean Pierre le compatriote, sont non seulement les compagnons d'Abraham Delay, mais encore qu'ils vivent tous ensemble dans la maison d'un certain Trinquard, au bourg de la Villeneuve (fig. 12).[61] La communauté de vie se poursuit au-delà de la mort d'Abraham en mars 1784[62], puisque Jean Pierre continue d'héberger Louise, sa veuve,[63] qui meurt en février 1785.[64]

Et les quatre autres ?

Dans un extrait de compte cité plus haut, il est indiqué que les charpentiers ont pu être jusqu'à sept ou huit sur le chantier du château. Grâce aux sources textuelles, la présence d'Abraham est attestée avec certitude, de même qu'un certain Benjamin Roy,[65] alors que celles de Pierre François et Jean Pierre le sont avec très grande probabilité. Des témoignages d'une autre nature permettent de formuler des hypothèses quant à l'identité des autres membres de la troupe. Parmi les contremarques déjà évoquées, apparaissent en effet ci et là sur les bois de charpente, ce qui ressemble fort à des signatures. Également tracées à la sanguine, elles méritent, pour être déchiffrées, un peu d'imagination et le croisement les registres de baptêmes, mariages et décès.

Outre Abraham, Benjamin, Pierre François et Jean Pierre, il semble donc possible de placer sur le chantier d'Hauteville les charpentier Jean ou David Delay (fig. 13) et Samuel Delay (fig. 14). Ainsi, la troupe de charpentiers œuvrant au château d'Hauteville entre 1763 et 1768 pourrait avoir la composition suivante, l'âge étant compté pour l'année 1766 et l'ordre étant donné selon la valeur des sources :

- Abraham Delay dit l'Empereur, 52 ans, habitant à Vevey, [attesté par les comptes du chantier] ;
- Benjamin Roy, âge inconnu, origine inconnue ; [ouvrier attesté d'Abraham, présence à Hauteville attestée par les comptes] ;
- Jean Pierre Franel, 29 ans, né à Provence, [compagnon attesté d'Abraham, présence attestée à Vevey, métier attesté, signature ; présence attestée à Hauteville après la mort d'Abraham] ;
- Pierre François Nicolas, 23 ans, né à Provence, [neveu et compagnon attestés d'Abraham, présence attestée à Vevey, métier attesté, peut-être le neveu cité dans les comptes du chantier] ;
- Jean Delay, 55 ans, habitant à La Tour-de-Peilz, [métier attesté ; contact avec Abraham attesté, signature] ;[66]
- David Delay, 56 ans, habitant à La Tour-de-Peilz, [contacts avec Abraham attestés, signature] ;[67]

Fig. 13 Hauteville, château, pavillon oriental, panne intermédiaire ouest, face supérieure. Signature (?) de David Delay ou de Jean Delay.

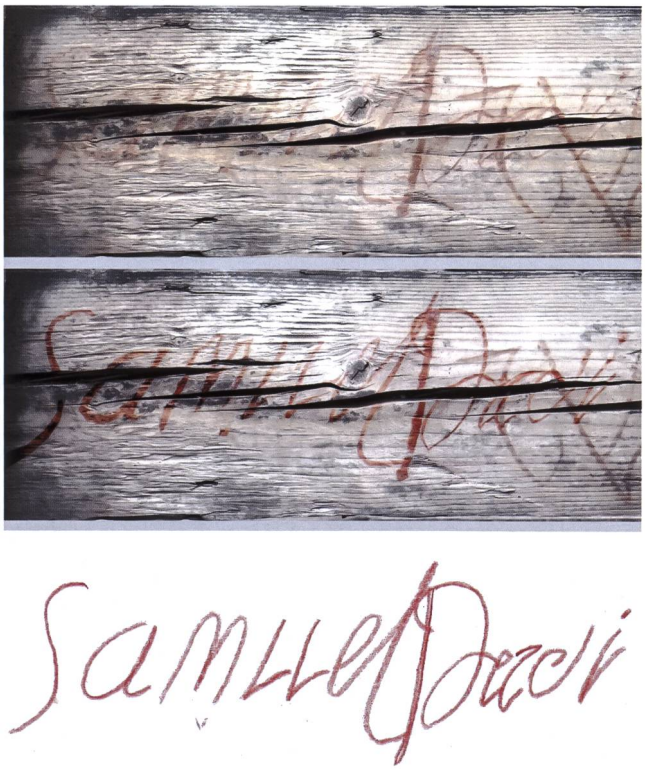

Fig. 14 Hauteville, château, pavillon occidental, panne intermédiaire ouest, face supérieure. Signature (?) de Samuel Delay.

– Samuel Delay, 19 ans, né à Chexbres, [neveu attesté d'Abraham, peut-être le neveu cité dans les comptes du chantier, signature].[68]

Jean Pierre Franel, qui ne s'est apparemment pas privé de signer aussi son œuvre (fig. 15), ressort singulièrement de cette liste. Outre qu'il n'est pas de la famille, il est à l'articulation entre deux groupes générationnels, entre les maîtres installés à Vevey et environs (50 ans et plus), et les jeunes « apprentis » (environ 20 ans). À 29 ans, il a l'âge du successeur idéal.[69] Il est, pourrait-on dire, ce même trentenaire qu'Abraham Delay était quinze ans plus tôt, à la veille de reprendre les activités de Pierre David Giroud. De fait, c'est bien Jean Pierre Franel qui, dès 1780, commence à apparaître dans les comptes du « Maisonneur » de Vevey, et qui, en 1783, est payé quelques jours pour des travaux à la chaumière d'Hauteville – le même schéma de passation se reproduit. Comme Abraham, il se marie à Vevey,[70] mais contrairement à lui, il acquiert une maison, en l'occurrence au Bourg Franc.[71] Il est le grand-père de l'architecte Philippe Franel (1796–1867), resté célèbre dans la région.

Héritage

Les jeunes charpentiers de la famille Delay semblent eux contraints de reprendre la route à l'issue de la décennie 1760. On se souvient qu'Abraham posait ses valises à Vevey à un âge déjà avancé, sans qu'il soit vraiment possible de savoir à quoi, et surtout où, il s'était occupé pendant les dix années précédentes. Son neveu Pierre François Nicolas perpétue la tradition de nomadisme entre deux âges, puisqu'il ne reste à Vevey que le temps du chantier. Deux fils y naîtront de son union avec Marie Genaine, en 1765 et 1767,[72] [73] avant que toute la famille ne disparaisse complètement des registres paroissiaux des communes de la Riviera. Samuel, l'autre neveu, n'apparaît qu'une seule fois dans ces registres, en 1767. Il est aux côtés d'Abraham, comme second parrain du second fils de Pierre François. Au passage, cette réunion autour des fonds baptismaux tend à confirmer la présence de Samuel à Hauteville.

Fig. 15 Hauteville, château, pavillon occidental, panne intermédiaire nord, face supérieure. Signature (?) de Jean Pierre Franel.

Il ne suffit pas d'être un charpentier provençois, ni même de la famille des Delay, pour se constituer une situation à Vevey. Encore faut-il que le parent et compatriote installé ait cédé la place. Une décennie plus tard, Pierre David, fils de Jean Delay (cf. liste ci-avant),[74] nous fournit un exemple des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes bâtisseurs lorsqu'ils cherchent à s'installer. En 1775, il est toléré à Vevey comme charpentier ;[75] trois ans plus tard, voulant se rendre ailleurs, il se fait rendre son certificat par le Conseil.[76] Il revient en 1782 et demande à être réadmis : « par la pluralité des sufrages par la balotte », il est éconduit.[77] Il s'en retourne donc sans doute sur les routes, à la recherche de cieux plus favorables. Il ne paraît en tout cas pas dans les registres des décès de Vevey et de la Tour-de-Peilz.

Contrairement à ses frères Pierre et Jean Georges, et malgré son prénom, Abraham n'a pas eu une nombreuse descendance. Son seul fils, Jean David, né à Vevey en 1754,[78] ne devient apparemment pas charpentier mais accède à la bourgeoisie de la ville le 1er octobre 1787.[79] Il a 33 ans et sa requête est déposée par un tiers, lui-même étant à Morat à ce moment-là – encore un trentenaire sur les routes.[80] Il meurt à Vevey en 1810,[81] alors que l'un de ses fils, Jean Jacques Jules, est repéré du côté des halles de la ville vers 1815. Il y est « nég. commissionnaire de cette ville, locataire de la douane », en association avec un certain Gétaz.[82] Après lui, la branche veveysanne de la famille Delay semble s'éteindre.

Bois à bâtir

Avant d'entrer dans le détail de l'origine des bois composant la charpente ou les planchers du château d'Hauteville, il vaut la peine de donner quelques informations en lien avec la filière de ce matériau dans la région de Vevey.

Le premier élément qui retient l'attention, c'est l'implication de l'autorité publique : le Conseil de la ville de Vevey veille au bon approvisionnement en bois de toutes sortes. Il accorde au quidam le droit de s'octroyer un arbre dans un commun de la ville, il règlemente ou interdit l'accès à ces lieux, supervise le renouvellement des plantations et s'implique directement dans le commerce du bois. C'est

un constat qui mériterait de plus amples approfondissements, mais notons déjà la valeur qu'il donne au matériau : le bois, qu'il serve à la construction ou au chauffage, est un bien de première nécessité, dont le commerce – au sens large – réclame une surveillance *publique*.

En 1717, par exemple, le Conseil convoque deux individus, Maître Jacques Larzy « charpentier réfugié » et Maître René Cornut « dit Leveilléz » pour les « censurer de [leur] procédé de distraire le bois à bâtir de cette ville, & surtout les pièces propres, [...], dont l'on a assez de difficulté à se procurer, pour le besoin que l'on en a ».[83] Impérieuse, la prise de position de l'autorité confirme la possession – ou la gestion – par la ville de stocks de bois à bâtir. Un doute persiste toutefois sur sa nature : s'agit-il d'arbres propres à la construction que les deux maîtres auraient dans le cas présent coupés sans rien demander, ou de pièces de bois déjà dégrossies et remisées aux halles avant futur emploi, qu'ils auraient discrètement dérobées ?

Quoiqu'il en soit, la ville de Vevey et sa population se fournissent en partie en bois à bâtir au commun de l'Arbéréaz (ou Arbéria, Arbereä, nom propre féminin), indivis avec la commune de Saint-Légier, situé au nord-ouest de ce second bourg, le long du chemin menant à Châtel-St-Denis. Il apparaît aujourd'hui sur les cartes avec le nom « l'Arbeyat », dans la boucle de l'autoroute A12, à peine amputé dans ses portions orientales et méridionales par un complexe scolaire, quelques villas, et une zone industrielle. L'Arbéréaz fournit du bois de chêne pour toute construction – et de la terre grasse aux potiers.[84] Par exemple, en mars 1751, un certain Richardet requiert trois individus pour construire une barque.[85] En 1762, le fils du sixenier Barbier demande pour le même besoin, un « chesne courbe & sterile qu'il y'a en l'Arberéä pour faire des courbes à un bateau neuf qu'il fait construire pour péscher & gagner sa vie & cele de ses pauvres enfans ».[86]

Les chênes de l'Abréréaz servent également à la réalisation de colonnes de pressoir, comme le prouve une requête du juge Delafontaine en 1754.[87] Celui-ci voit d'ailleurs son prélèvement conditionné à la plantation de douze jeunes pouces. Contrepartie ou privilège, tout est question de chance : le capitaine Hugonin, en considération des services qu'il a rendus à la ville,[88] reçoit son chêne alors que le Conseil avait décidé de ne plus accorder aucun bois de l'Arbéréaz.[89]

Foresterie avant l'heure

Les arbres sont rares et il y a lieu de les traiter avec ménagement, de surveiller de près leur coupe. De ce fait, le Conseil ne se contente pas d'accorder, mais dépêche à chaque fois l'un de ses représentants pour marquer le(s) bois. Le conseiller, parfois le commandeur, n'attribue d'ailleurs pas toujours le spécimen convoité : « non le courbe qu'il avoit indiqué mais une autre plante ».[90] La chose est suffisamment sérieuse pour que le délégué fasse rapport du marquage au Conseil, et que ce dernier envisage de mettre en place des surveillants qui auraient pour mission de prévenir les dégâts (trop) souvent faits aux arbres.[91]

Un prodigue commun doit non seulement être gardé à l'œil, mais également être entretenu et il ne suffit pas de demander à l'un ou l'autre requérant de replanter quelques dizaines d'individus à l'occasion. Au milieu du XVIIIe siècle, l'état de l'Arbéréaz devient même suffisamment inquiétant pour provoquer le déplacement d'une délégation du Conseil. En février 1756, le commandeur ayant rapporté le dépérissement de la plantation, le Conseil dépêche sur place quatre de ses membres qui constatent que les broussailles règnent en maîtres.[92] Il décide alors le nettoyage des lieux, l'achat d'une centaine de jeunes chênes et leur plantation à l'automne prochain, armés « de pieux & d'epines ».[93] Le plan géométrique doit être revu et les quelques bornes trouvées manquantes, doivent être remplacées par des modèles plus visibles. L'affaire est sérieuse et l'inquiétude suffisante pour que l'on songe à étendre ces précautions aux communs situés du côté de Blonay.[94]

La rareté des bois et leur difficile renouvellement contraint parfois l'autorité communale à rendre des décisions d'interdiction pure et simple de certains usages. En 1764, le Conseil, soucieux d'« éviter la déstruction, rareté & cherté des bois à bâtir dans les environs de cette ville »,[95] interdit purement et simplement aux vendeurs de vin dese servir du bois de sapin « pour marques ».[96] Si l'usage incriminé reste obscur, les potentiels contrevenants sont en revanche clairement menacés d'amende et de confiscation.

Essences, origines et usages

Culminant au mieux à six cents mètres d'altitude, le commun de l'Arbéréaz n'a sans doute pas fourni les sapins dont il vient d'être question. Pour les résineux, il semble que la ville doive se résoudre, pour les bâtiments dont elle a la charge, à l'achat *en terres étrangères*. En septembre 1766, elle envoie donc à la Tour-de-Trême le sieur Isaac François Morier, menuisier et bourgeois, pour faire l'emplette de quelques deux cents planches précisément dimensionnées, « toutes alignées, & de bel & bon bois de sapin », pour permettre la construction d'étagères aux halles.[97] Il est attendu de Morier, défrayé de vingt batz pour sa peine, de bien négocier le prix, de mesurer les planches à leur arrivée à Vevey et de garder un œil sur la construction des étagères par les charpentiers – étrange séparation des missions en fonction du métier. Le territoire fribourgeois semble pour le moins propice à la fourniture de résineux de construction, puisqu'en 1774, le Conseil de Vevey reçoit la permission de LL.EE. de Fribourg d'« achetter dans leur Etat, trente douzaine d'aix, pour l'Eglise St. Martin ».[98]

Si la construction – entendue au sens large – présente un débouché certain pour le commerce du bois, elle n'est certainement pas la seule consommatrice de cette denrée. Les besoins de chauffage exigent une attention non moins

grande des autorités qui, trop conscientes du caractère vital de la ressource, n'hésitent pas à saisir les opportunités qui se présentent. Entre alors en jeu une nouvelle essence, plus propice à cet usage.

En 1766 les communes des Planches et de Veytaux soumettent au Conseil de Vevey une offre, raisonnable disent-elles, pour la vente de plus de deux milles «perches» de fayard (hêtre), entreposées au bord du lac.[99] Deux conseillers sont dépêchés sur place pour négocier le prix, les modalités de comptage exact et l'avance à payer.[100] Arrivées sur le «Port du Marché» de Vevey, les perches sont mises «en moule» de six pieds carrés, chaque bûche ayant trois pieds et demi de longueur.[101] L'opération est exécutée sous la direction du «Maisonneur» Eck par «4 gagnedeniers assermentez»,[102] évitant ainsi toute fraude sur les dimensions. Les moules sont mis aux enchères et les quelques bûches restantes sont vendues au poids.[103]

De ce bref tour d'horizon, il y a lieu de retenir la distinction faite pour les bois à bâtir, chênes et sapins avant tout, par opposition au bois de chauffe, ici le hêtre ou fayard. De fait, toutes les essences ne sont pas propres à la construction, non moins que tous les individus d'une même essence. Les interdictions promulguées et les restrictions advenues autour des chênes de l'Arbéréaz, montrent à quel point il n'est jamais question de hasard. Un bel arbre apte à donner un bon bois de construction navale se repère bien avant sa coupe – laquelle est ensuite strictement contrôlée – et est traité avec tous les égards possibles. Les autorités marquent de leur empreinte toute la filière, que ce soit pour le renouvellement de la ressource, la cession d'un arbre, la vente de bois de chauffe, l'œil sur le commerce par le biais des péages ou encore l'entretien des voies de transport.

Transport

De l'Arbéréaz et a fortiori des terres fribourgeoises, le transport a profité de l'idéal torrent de la Veveyse. De source sûre, le flottage s'y pratiquait, non sans heurts toutefois. En 1771, puis à nouveau en 1779, parviennent au Conseil de Vevey des requêtes relatives à sa limitation. Elles sont le fait des communes de Saint-Légier et de Blonay, comme de particuliers de Vevey et de Corsier. Les premières se soucient du bon maintien des rives en amont, les seconds de celui de leurs propriétés proches de l'embouchure. Pour ces riverains, le souci vient en particulier des dommages que les bois flottés causent aux aménagements de protection – aux «battües» – jouxtant le torrent. Ils exigent une réduction de la taille des pièces à la dimension d'une bûche, tout bois plus imposant devant systématiquement être refendu.[104] L'affaire est portée devant LL.EE qui répondent laconiquement en renvoyant à un règlement de 1774 qui tranche déjà la question. Au mieux se contentent-elles d'exiger des entrepreneurs qu'ils s'y «adstrai[gnent] strictement».[105]

Ce qui inquiète les commis de Saint-Légier et de Blonay, c'est tout autant le flottage que les conséquences des droits de coupage et bocheage qui, exercés sans modération, provoquent l'éboulement des terrains proches de la rivière.[106] Les imposantes grumes extraites des forêts d'altitude causent par ailleurs un important préjudice au pont de «Feigire»,[107] l'entretien duquel étant justement à la charge des deux communes en question. Leurs commis ne demandent ainsi rien de moins que d'imposer la «voiture» par terre de tous les bois litigieux. Après «avoir entendu la dessus les idées» et «s'etre edifiés respectivement», les commis saint-légerins et blonaysans conviennent de dresser un projet d'arrangement après délibération de leurs conseils respectifs, lequel sera remis au commandeur pour communication au Conseil, en vue d'un «mémoire de réponse» qui devrait donner lieu à une nouvelle conférence. Ou comment noyer le poisson...

Si le transport des fayards de Montreux profite d'une eau plus calme, l'affaire n'en est pas moins tumultueuse. Après l'achat, l'émissaire s'en retourne en effet devant le Conseil pour organiser le «naulage», une personne devant aller compter précisément les perches au moment de leur chargement sur les barques par les bateliers.[108] La mission échoit au «Maisonneur» Eck, qui rapporte que le tas ne comptait finalement que 145 douzaines de perches, soit autrement moins que les 200 annoncés. Cette affaire donnera lieu à une contestation devant le bailli – un «mémoire» est même déposé à Berne.[109] L'affaire révèle quelques précieuses informations relatives au commerce du bois, puisque pour faire valoir ses arguments face aux communes des Planches et de Veytaux, la ville de Vevey envoie quelqu'un tirer du livre des péages de Villeneuve, «un extrait des bois que les dites communes y ont consignez pour conduïre à Genéve dès l'année 1750. L'on tirera aussy extrait des livres du péage de Vevey, des bois qu'ils y ont consignez dès la ditte année».[110] Les fayards peut-être tirés des forêts de la vallée de la Veraye, peuvent ainsi être expédiés jusqu'à l'autre extrémité du lac et ce, moyennant transit par les péages des villes voisines. Si la prééminence de l'eau pour le transport de marchandises semblait évidente, quelques modalités de son usage en ce coin de pays, sont maintenant confirmées.

Les bois d'Hauteville

Au château d'Hauteville, l'approvisionnement en bois de construction commence dès l'automne 1763 et semble se poursuivre au moins jusqu'au mois de décembre de l'année suivante. Durant cette période, Abraham Delay «va tirer du bois du lac», en «acheter à Crémont» et, le 21 novembre 1764 très exactement, il se rend à Paully, situé sur le flanc occidental du Mont Pèlerin, à environ 900 mètres d'altitude (aujourd'hui sur la commune de Chardonne).[111]Sans plus de précision, cette dernière mention ne renvoie pour l'heure qu'au plan de la dîme de Paully, rière Saint-

Saphorin et Corsier, levé en 1775, et sur lequel apparaît le bois commun de Paully, juste en dessous du village du même nom (fig. 16).[112] Le qualificatif de ce lieu suggère sans doute un mode de gestion similaire à celui évoqué plus haut au sujet de l'Arbéréaz, et laisse dès lors penser à une cession gracieuse des bois ici éventuellement pris. La carte confirme en tout cas et sans équivoque possible que Paully fournit des résineux, les quelques feuillus apparaissant sur la frange orientale du bois ne distinguant que plus nettement le dessin des sapins au centre. Pour mémoire, les charpentes du château sont en bois de sapin blanc ou rouge.

L'indication du lac, fort générique, ne permet guère d'autre issue qu'une vague hypothèse : un bois d'œuvre flotté acheminé à Hauteville vient sans doute des abords de l'embouchure de la Veveyse, du port du Marché à Vevey ou de toute autre grève propice à l'accueil et au dépôt des grumes et des « billons ». Quelques gravures, exécutées entre la seconde moitié du XVIIIe siècle et la première décennie du suivant, montrent clairement des bois de toutes dimensions – mais de longueurs et sections pour le moins aptes à la construction – rassemblés en ces lieux (fig. 17). En termes de distance, les rives du lac entre la Veveyse et La Tour-de-Peilz semblent réalistes, même si cette contrainte n'est peut-être pas si fondamentale. Les développements de cet article tendent même à contredire l'idée communément admise selon laquelle, avant la Révolution Industrielle et le chemin de fer, les constructeurs usaient systématiquement et hors des éléments décoratifs (marbres exotiques), des matériaux présents « à portée de main ».

La dernière indication reste la plus intéressante des trois. Crémont se trouve sur l'actuelle commune de Puidoux, à moins d'un kilomètre au nord du hameau de Publoz. Plus précisément encore, « en Crémont » désigne la berge sud du ruisseau du Forestay lorsqu'il opère un léger redressement vers l'ouest avant de reprendre son cours vers le sud et le lac (fig. 18). À vol d'oiseau, le lieu est à quelques huit kilomètres du château d'Hauteville, alors qu'à pieds d'hommes ou de bêtes, il faut tout de même compter environ 380 mètres de différence de niveau – 260 à la descente et 120 à la montée. Depuis Paully, le parcours est identique à partir de Chexbres, mais il faut ajouter les 280 mètres de descente nécessaires pour atteindre ce village. En imaginant des grumes entières posées sur des charriots, ou même de longues pièces déjà équarries – les tirants par exemple –, cela semble impressionnant. Il est toutefois fort peu probable que Crémont ait fourni des bois de charpente ; l'altitude comme l'infrastructure ici présente, suggèrent d'autres types de pièces.

Bois brut ou usiné

Sur les plans du Territoire de la commune de Puidoux de 1820–1837, immédiatement à l'est du lieu-dit en question, apparaissent en effet les moulins de la Resse, soit quatre bâtiments ainsi décrits : « maison & moulin », « scie artificielle », « logement & moulin » et « logement ».[113] Sur le plan antérieur, de 1694, deux d'entre eux sont déjà présents, soit la scie et le logement et moulin.[114] La présence d'une « scie artificielle » à un jet de pierre de Crémont suggère qu'Abraham Delay a pu venir jusqu'ici pour trouver du bois scié. Au vu de l'altitude du lieu – 600 mètres, altitude

Fig. 17 Vue d'une partie de la Ville de Vevey, prise depuis la promenade, par Joseph Emmanuel Curty (1750–1813). Date inconnue. Aquarelle sur papier, 35,0 × 48,1 cm. Bibliothèque nationale.

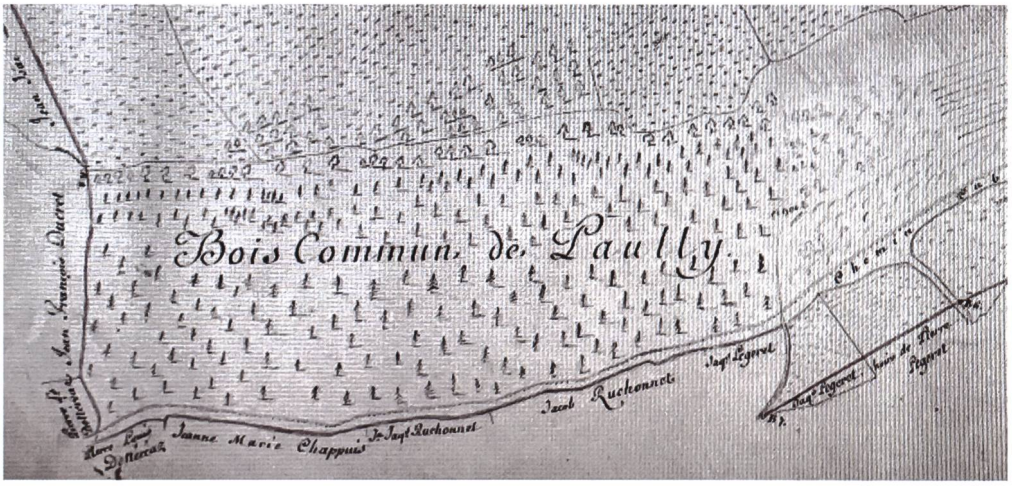

Fig. 16 Plan de la dîme de Paully, rière Saint-Saphorin et Corsier, Testuz, 1775. Archives cantonales vaudoises.

Fig. 18 Plans de Puidoux, second exemplaire, 1820–1837. Archives cantonales vaudoises.

identique à celle du commun de l'Arbéréaz –, il est probable qu'il soit plutôt venu y chercher des pièces de chêne.

L'hypothèse du sciage mérite un approfondissement qui renvoie au sieur Morier se rendant à la Tour-de-Trême pour faire des achats pour le compte de la ville de Vevey. Dans le Manuel du Conseil, il est bien précisé qu'il s'agit de planches, termes qui semble s'opposer à ceux jusqu'à présent croisés dans les sources : aix, billons ou perches. Ceux-ci, quoique plus ou moins passés de mode, évoquent sans difficulté le tronc à peine abattu, le bois fourni par le forestier ou le bûcheron. De toute évidence, la planche n'appartient pas à cette catégorie. Les planches sont achetées à un scieur. Le maître charpentier de ce temps achète donc vraisemblablement pour une part, les longs bois bruts qui lui permettent de débiter – à la hache – ses poutres, solives et autres pièces longilignes, et d'autre part des planches « finies » avec lesquelles il peut clore ses planchers et s'éviter l'effort incommensurable de scier en long.

À Paully, Abraham aurait donc prélevé les résineux et, à Crémont, il aurait acquis des feuillus, peut-être aussi déjà débités en planches, et du lac, il aurait extrait un solde de bois descendus par flottage. Sans être rebutante, l'hypothèse n'est guère solide et il reste difficile de voir en ces lieux l'origine de tous les bois composant les charpentes du château d'Hauteville.

Le Niremont, les Alpettes et… Lausanne

Heureusement, une source inédite, pour le présent propos d'une inestimable valeur, complète idéalement les précédentes mentions.[115] Le 19 juillet 1764, par l'entremise du bailli de Châtel-St-Denis, Pierre-Philippe Cannac adresse au Conseil de la ville de Fribourg une requête tendant à « lui permetre d'acheter riere chattel et vuadens 500 plantes de sapin, et 150 douzaines de planches et autant de litheaux pour construction de ses batiments et les conduire riere ses terres ».[116] LL.EE., confiant à la sagesse de leur bailli la conduite de la transaction, acceptent que le « cher Monsieur Cannac » prélève « autant de bois que le pays peut encore en donner », tout en précisant que celui-ci doit signaler « de manière scrupuleuse le bois extrait, de sorte à ce qu'il n'en découle aucune escroquerie ». Cet achat distingue bien les arbres des planches, confirmant la proposition du paragraphe précédent. Il existe donc bien au XVIIIe siècle un marché de produits en bois *usinés*, qui sont acquis par le maître charpentier – ou le maître d'ouvrage – au même titre que les arbres.

Cette source amène à une conclusion sans équivoque, les quantités en jeu parlant d'elles-mêmes. Les forêts du Niremont et des Alpettes, des vallées de la Trême et de la Veveyse de Châtel, sont la première source d'approvisionnement du château d'Hauteville, de toute évidence loin devant les autres sites évoqués. À l'aune des sources relatives à la ville de Vevey, il peut même être dit que les contreforts occidentaux du Moléson fournissent une part considérable du bois de résineux utilisé pour la construction à Vevey et dans la région. Comme le suggère la querelle entre les commis de Vevey, Saint-Légier et Blonay, les bois extraits en altitude descendent vers les bourgs côtiers par flottage ou par les chemins le long des flancs gauche ou droit de la vallée de la Veveyse. Le « Grand Chemin » de Châtel-St-Denis à Vevey, notablement connu pour son rôle dans le commerce des fromages fribourgeois et des vins vaudois, l'est aussi pour la voiture du bois.[117]

L'histoire de la fourniture des bois à bâtir ne s'arrête pas là. Le château d'Hauteville semble comme insatiable. Un peu plus de trois ans après les « emplettes » fribourgeoises,

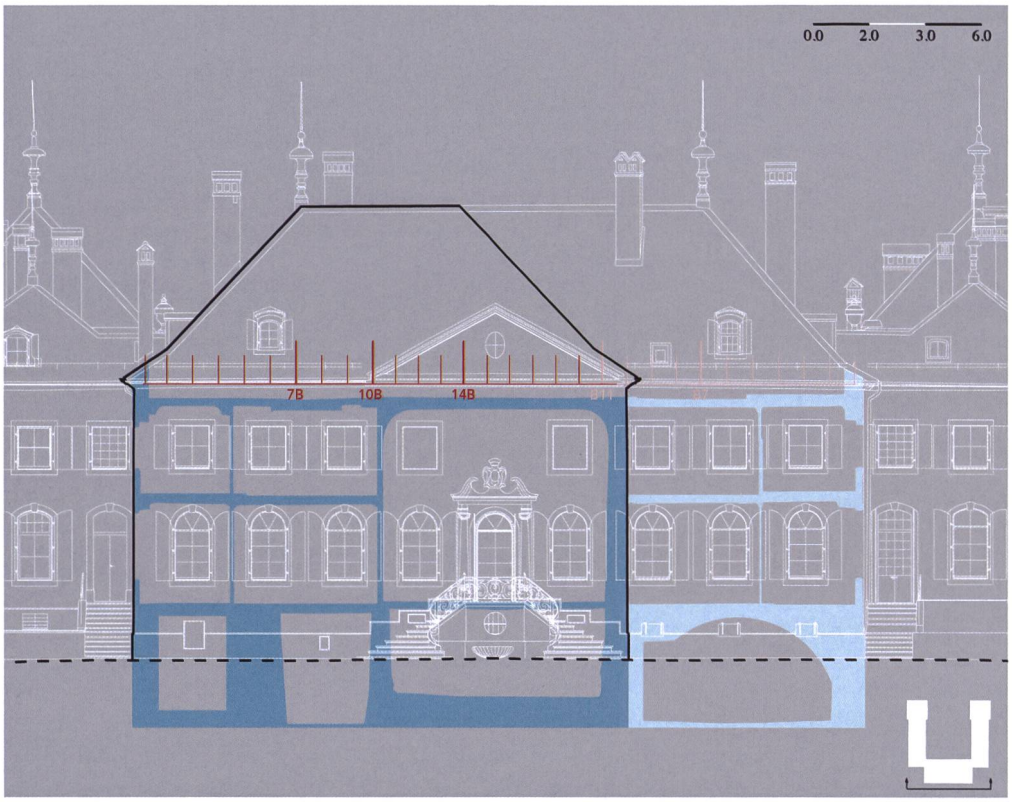

Fig. 19 Hauteville, château, corps central, façade sud. Mise en évidence de l'ancienne demeure dans la composition actuelle.

une lettre confirme l'achat à Jacques Porchet de Lausanne de «84 carrelets de 8 pieds de long [2.3 m.] et 4 pouces d'épaisseur [10 cm], 80 douzaines de petits à 5 pieds [1.5 m.]».[118] Mis bout-à-bout, les premiers totalisent presque 200 mètres, les seconds un peu moins de 120 mètres. Le compte indique par ailleurs qu'un certain «Gontier», le maître maçon déjà évoqué, intervient dans la transaction avec Porchet. Sa présence ici paraît étrange, sauf si les carrelets en question ne servent en définitive pas aux travaux de charpentes. Cette mention pourrait faire le lien avec l'hypothèse relative aux travaux des charpentiers payés «en régie», ceux-là même qui auraient pu servir à l'édification d'échafaudage, travaux par ailleurs payés sur le compte du même Gontier. Il pourrait bien s'agir ici de l'achat du matériau de leur édification. S'il vient de Lausanne, c'est sans doute parce que le mystérieux Gontier y est actif et qu'il doit avoir dans cette ville ses propres filières. Le critère de proximité géographique est encore une fois mis à mal.

Une conclusion triple

Chacun des trois thèmes abordés dans cet article – archéologie, artisans, matériaux – offre une portion de conclusion. De l'étude de la première, il semble pertinent de mettre en lumière l'attitude générale adoptée face à la vieille demeure du XVIIe siècle. Le remploi, en effet, n'est pas qu'une affaire de pièces à désassembler et à réassembler. Au-delà des maîtres charpentiers, il concerne donc le maître d'œuvre – l'usage modéré des ressources commence dès le maniement du compas – et le maître d'ouvrage qui accepte que sa nouvelle demeure soit *faite* de l'ancienne. À ce moment-là, chaque acteur de la construction assume sa part d'économie des moyens. Peut-être plus anecdotiques, mais non moins fascinant, les parcours des charpentiers méritaient aussi un dernier coup de projecteur. Leur lieu d'origine quasiment unique interpelle, et leur tardive stabilité – ou longue précarité – frappe.

Le remploi de l'architecture

À petite échelle, la gestion des détails et des assemblages des charpentes impressionne, et l'admiration va tout entière aux charpentiers. Que dire toutefois du maintien du gabarit général du comble ? De la pente de ses croupes ou de l'altitude de son faîte ? Certes, le comble a été étiré vers l'est, il a gagné deux fermes et trois travées de fenêtres (fig. 19), mais la croupe orientale, pourtant nouvelle, a repris la pente de celle qu'elle a remplacé, symétrie oblige. Alors que l'ancienne demeure était, d'une part, largement agrandie – deux ailes et deux pavillons – et d'autre part recomposée en profondeur – création de l'axe portail, cour d'honneur, grand salon, jardin –, le comble a tout simplement été conservé. La recomposition s'est faite autour de ce dernier. Que le grand salon à fresques soit préservé et même mis en valeur, cela paraît une évidence,

mais le comble ? Que doit-on conclure de ce choix du point de vue du projet d'architecture ? L'architecte François II Franque était célèbre dans le milieu – au point d'éveiller l'admiration de Jacques-François Blondel – pour son talent à tirer les meilleures compositions des pires dispositions existantes.[119] À Hauteville, il a composé un château « tout neuf », tout à fait conforme aux attentes du maître d'ouvrage et de l'époque, sans rien enlever, matériellement, de ce qui existait et pouvait resservir. Un *riuso* avant l'heure, en somme, comme une capacité naturelle à la conservation.

Le XXIe siècle aurait tout à gagner, nous semble-t-il, à réinventer ce savoir-faire qui imprègne le maître d'œuvre comme le maître artisan, sans que le maître d'ouvrage n'ait rien à y redire. Une analyse dendrochronologique viendra par la suite dater avec exactitude la vieille charpente : ses bois ont été coupés entre 1635 et 1637, ce qui signifie qu'elle avait déjà 130 ans lorsque le chantier du château actuel s'est ouvert.[120] Quel propriétaire ou architecte considérerait comme naturel aujourd'hui – s'il se donnait la mission d'agrandir et de recomposer une demeure de la fin du XIXe siècle, dans la proportion où Hauteville l'a été en son temps – de se soumettre au gabarit existant, de l'allonger de quelques travées, et ce afin de ne rien jeter ? Aujourd'hui, pour quelques kWh de perdus ou une illusoire modernisation, des édifices entiers finissent en gravats. Pour anachronique et simpliste qu'elle paraisse, cette question mérite d'être posée. Sans faire une ode « au bon vieux temps », il serait bon d'élargir l'étude des conditions socio-environnementales qui imposaient ce rapport au bâti et à l'existant au XVIIIe siècle, et de les mettre face à celles qui prévalent aujourd'hui. Par quoi diffèrent-elles ? Le maître charpentier aurait tout aussi bien pu démolir et reconstruire « à l'identique » l'ensemble du comble du corps central, ce qui lui aurait sans doute évité bien des préoccupations d'adaptation et l'aurait dispensé de perpétuer la forme biscornue des fermes et l'altitude malcommode des pannes. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Parcours de maîtres bâtisseurs

Les individus rencontrés jusqu'à présent suggèrent quelques généralités et particularités qui méritent un surcroît d'attention. Tout d'abord, apparaissent dans les sources exploitées des grades ou échelons distinguant les niveaux de maîtrise ou, plus certainement, d'indépendance des membres de la corporation des charpentiers sous l'Ancien Régime. À 30 ans, Pierre David est présenté comme un garçon charpentier,[121] alors qu'à 34 ans environ, Abraham n'est encore que l'ouvrier d'un maître. À 37 ans, s'associant avec un autre charpentier, il gagne une première indépendance et ce n'est qu'à 44 ans, enfin, qu'il apparaît distinctement comme un maître à son compte.

Deuxièmement, il est bien nécessaire de constater que les maîtres bâtisseurs se marient tard. Abraham a 37 ans lors de ses noces, son frère Pierre en a 38 et son compatriote et condisciple Jean Delay, 36. En comparaison, le père Delay, régent d'école, et le frère Jean George, ont respectivement 28 et 27 ans lors de leur mariage. Peut-on voir dans ces âges avancés une spécificité échue aux maîtres bâtisseurs déracinés, soumis à un long apprentissage comprenant de nombreux déplacements et les contraignant de fait à une stabilité tardive ?

Enfin, il y l'émigration de Provence, ou plus généralement de cette portion du pied du Jura, de toute une génération de maîtres bâtisseurs, en particulier de charpentiers, nés au début du XVIIIe siècle. Pour rappel, parmi les personnages déjà croisés, il y a Abraham, Pierre, Jean et David Delay, baptisés respectivement en 1714, 1707, 1711 et 1710, Pierre-David Giroud, baptisé à Fiez en 1715.[122] Nous pouvons encore ajouter Jean Girard, baptisé à Provence en 1710,[123] mort à Chexbres en 1794,[124] maître maçon croisé au gré des recherches effectuées pour cet article. Deux s'installent et meurent à Chexbres, deux à Vevey, l'avant-dernier à La Tour-de-Peilz et le dernier ne laissent hélas pas de trace à ce sujet.

Rareté synonyme de savoir-faire ?

Le lac, Vuadens, Châtel-Saint-Denis, Paully, Crémont et Lausanne : le bois vient, somme toute, d'assez loin. Il ne suffit pas d'une proche forêt pour construire un château, il ne suffit pas de la première essence venue pour lever une charpente, il ne suffit pas d'une volonté de fer pour scier les

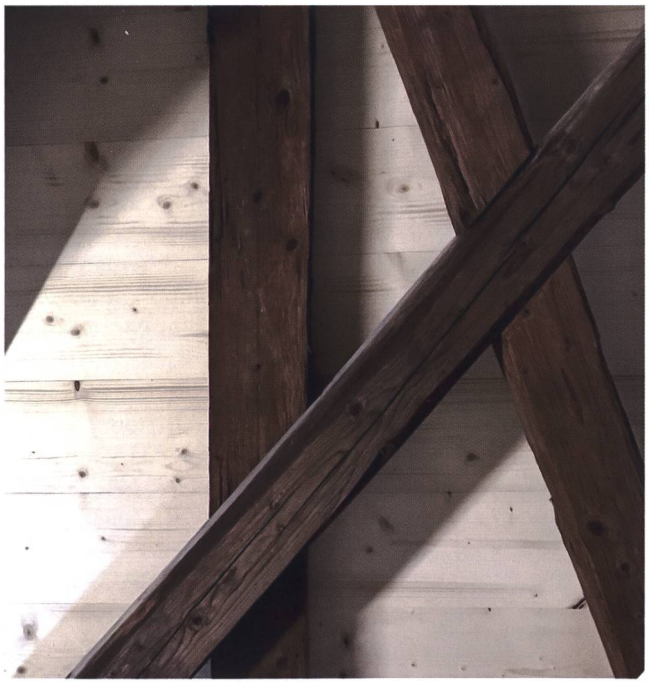

Fig. 20 Hauteville, château, pavillon oriental. Flache sur une branche de croix de Saint-André.

Fig. 21 L'environnement des charpentes du château.

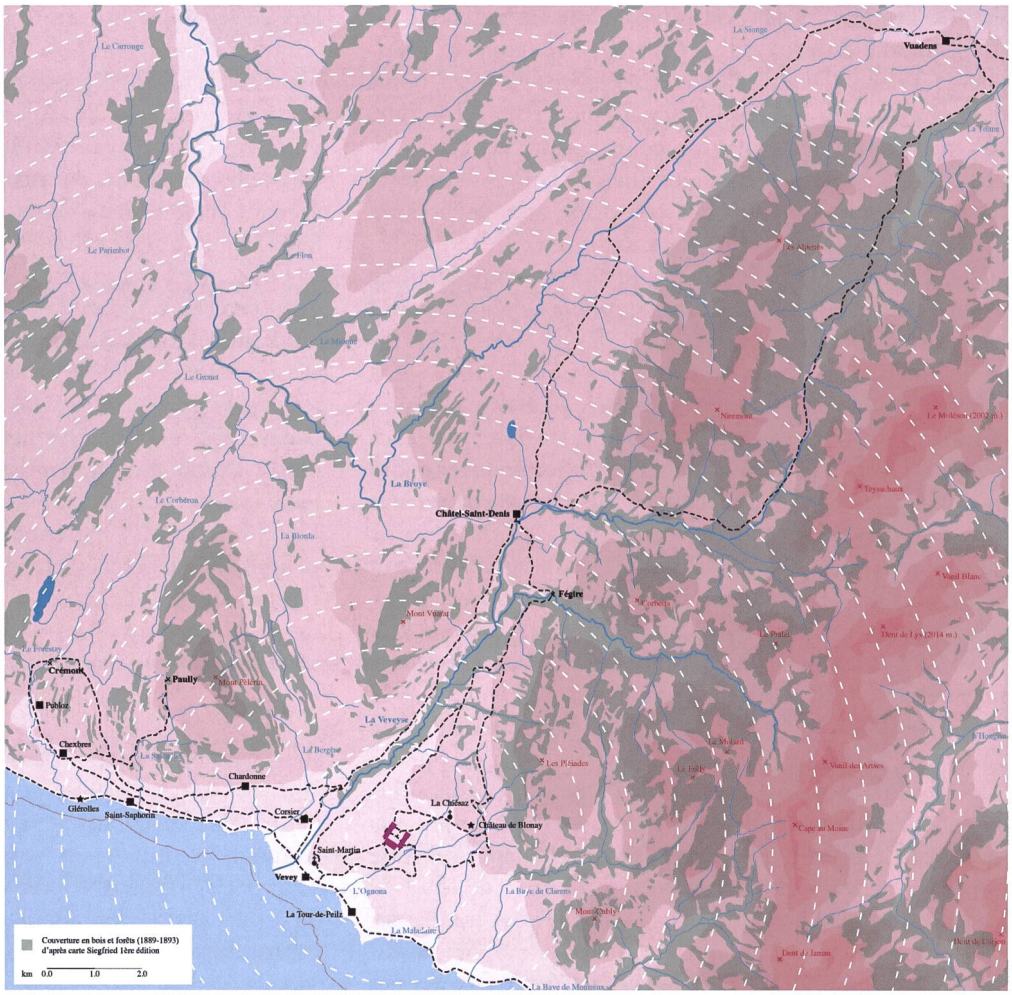

innombrables planches que les 500 m² de plancher demandent. Un chantier de l'ampleur de celui d'Hauteville, et de tout autre chantier d'ailleurs, exige de trouver la juste ressource, suffisamment abondante dans un « pays » qui ne peut en donner indéfiniment, dans un environnement qui donne assez « de difficulté à se procurer, pour le besoin que l'on en a », et qui exige du maître charpentier une habileté, une maîtrise et un savoir-faire remarquable. Une part très conséquente des pièces composant les charpentes, même les plus imposantes – les plus contraintes – comme les arbalétriers, présentent du flache (fig. 20).[125] Cela indique que le charpentier a travaillé au plus juste avec les grumes à sa disposition, sachant attribuer au bon bois son juste rôle dans la charpente, de sorte à n'ôter de lui que l'extrême minimum de matière. Les larges « plantes de sapin » deviennent les solides arbalétriers, alors que les frêles individus deviennent des chevrons.

Des matériaux rares, des ressources fragiles et un environnement frugal exigent des maîtres bâtisseurs, des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage capables de travailler sous la contrainte environnementale. Oserions-nous le terme de soumission ? À leur décharge, il faut reconnaître qu'ils évoluaient dans un monde qui ne connaissait pas d'alternative à l'économie de pénurie, dans le plus noble sens du terme.

Cet article émane d'un projet de recherche dirigé par Dave Lüthi, professeur à l'Université de Lausanne, intitulé « Vers une écologie du patrimoine » et soutenu par la Fondation pour l'université de Lausanne et la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

AUTEUR

Nicolas Meier, Architecte AAM, Architecte du patrimoine,
Section d'histoire de l'art, Quartier UNIL-Chamberonne,
Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne, nicolas.meier@unil.ch

NOTES

1 Archives nationales, Minutes et répertoires du notaire Jacques Silvestre, 21 juin 1723–1er février 1752 (étude VI). 1751, mai–septembre (MC/ET/VI/716).

2 Accessible en ligne sur https://www.e-periodica.ch/digbib/volumes?UID=zak-003.

3 La direction des travaux est assurée par le bureau d'architectes Glatz & Delachaux de Nyon qui a aimablement mis à disposition de l'auteur les relevés complets du château réalisé par l'entreprise Archéotech SA au moyen de scans 3D, lesquels ont grandement aidé le travail de relevé sur site.

4 Les quelques croquis à main levée présentés dans cet article ont été exécutés sur place. Ils ont été scannés, toilettés sur un programme de traitement d'image et, dans la mesure du possible, mis à l'échelle. Les références dimensionnelles qui y figurent restent toutefois approximatives et se limitent à donner des ordres de grandeur.

5 Rémi Fromont / Cédric Trentsaux, *Monumental*, Semestriel 1, Paris 2016, p. 70–77.

6 Dendrochronologie : « étude de l'âge des arbres [des bois] d'après les couches concentriques repérables dans la coupe transversale des troncs », Centre national des ressources textuelles et lexicales, https://www.cnrtl.fr/definition/dendrochronologie, consulté le 10 janvier 2022.

7 Centre de Recherches sur les Monuments historiques, *Charpentes*, Paris 1972, 6 vol.

8 Patrick Hoffsummer (Dir.), *Les charpentes d'Europe*, coll. Les carnets du Patrimoine (62), Institut du patrimoine wallon, 2009. Pour ne citer que le plus général de ses ouvrages sur le sujet.

9 Christophe Amsler, Les combles du patrimoine : l'exemple de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne, *Monumental*, Semestriel 1, Paris 2016, p. 66–69.

10 Daniel Glauser / Denyse Raymond, *Les maisons rurales du canton de Vaud*, Bâle 1989–2003.

11 Monique Fontannaz, *Histoire architecturale du château d'Hauteville, Extraits d'archives XVIIIe siècle*, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) 2017. Dans ce document ont été retranscrits et réunis depuis le fonds de la famille Grand d'Hauteville déposé aux Archives cantonales vaudoises (cote PP410), tous les extraits des comptes du chantier des années 1763–1767.

12 Au milieu du XVIIIe siècle, alors que le château se construisait, il y a longtemps que les chevrons formant fermes avaient disparu du catalogue des constructeurs ; une charpente à poteaux n'était pas de mise sur une construction de ce type.

13 Nicolas Fourneau, *L'art du trait de charpenterie ; Essais pratiques de géométrie, et suite de l'Art du trait : ouvrage utile et nécessaire à toutes personnes qui font usage de la règle et du compas*, Paris 1795.

14 Marc Jeannet, ingénieur conseil Bois, expert en charge du suivi de l'actuel chantier de réparation et consolidation des charpentes. Cette affirmation a été recueillie sur place par l'auteur.

15 Valentine Chaudet, *Château d'Hauteville, Étude historique XIXe-XXe siècles, Vol. I – Textes*, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) 2019, p. 11.

16 ACV, PP 410 D 1/1/9, 3 mars 1765. Compte du maître charpentier acquitté 3 mars 1765, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

17 Monique Fontannaz, 2017 (cf. note 11), p. 183

18 ACV, PP 410 D 1/1/5, 21 décembre 1763, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

19 *Ibidem*, 21 décembre 1763, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

20 ACV, PP 410 D/1/1/19, 23 février 1768, liste des journées de Mtre Abram Delé et ses ouvriers, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

21 Du 15 au 20 octobre (ACV, PP 410 D/1/1/7, 1764, compte [D.-A.] Girard), du 5 au 10 novembre et du 12 au 17 novembre (ACV, PP 410 D/1/1/5, Journées des ouvriers pour Hauteville en novembre 1764), cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 26.

22 ACV, PP 410 D/1/1/19, 23 février 1768, liste des journées de Mtre Abram Delé et ses ouvriers, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

23 ACV, PP 410 D/1/1/18, 2 mars 1768, compte Schade au châtelain Dufresne dès fév. 1766, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 56.

24 ACV, PP 410 D/1/1/8, juin 1765, comptes tenus par Louis Gonthier, cité Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 27.

25 ACV, PP 410 D/1/1/19, 23 février 1768, liste des journées de Mtre Abram Delé et ses ouvriers, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

26 Un traité de 1762 portant sur la reconstruction de planchers et d'escaliers dans une maison de Vevey, passé avec le même charpentier que celui œuvrant à Hauteville, montre la précision d'un tel document : énumération détaillée des ouvrages à réaliser, responsabilité des fournitures et rémunération des artisans : « des aix de douze pieds de longueur, de 1 ¼ pouces d'épaisseur, 1 pied de largeur, travaillés sur les quatre faces ; des poultres de convenable épaisseur ; tout matériau supplémentaire doit être fourni par les propriétaires ; pour les galeries les propriétaires doivent fournir les bois nécessaires à la réalisation des limons et planchers, le maître charpentier ceux nécessaires aux poteaux et marches d'escalier ; le charpentier sera payé cinquante-neuf écus petits » (AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 77, 13 sept. 1762). Il paraît difficile d'imaginer qu'un chantier comme celui du château d'Hauteville, autrement plus important que cette petite maisons veveysanne, se soit passé d'un tel document. Le maigre volume des comptes de charpente (trois pages de retranscription), rapporté à celui de maçonnerie (onze pages de retranscription) abonde dans ce sens.

27 ACV, PP 410 D/1/1/19, 23 février 1768, liste des journées de Mtre Abram Delé et ses ouvriers, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

28 Cf. note 20.

29 ACV, EB 111/1, baptême à Provence, p. 131, dernier dimanche de juin 1714.

30 *Ibidem*, p. 121, 8 février 1711.

31 ACV, EB 34/4, mariage à Corsier, p. 108, 29 août 1738. Pour ce patronyme, plusieurs orthographes coexistent également dans les registres : Nairoux, Nairoud.

32 ACV, EB 111/1, baptême à Provence, p. 229, 4 janvier 1739 ; EB 111/2, baptêmes à Provence, p. 4 (6 mars 1740), 12 (8 juillet 1741), 28 (29 décembre 1743), 55 (23 juin 1748) & 73 (9 mai 1751).

33 ACV, EB 27/1, mariage à Chexbres, p. 50, 9 juillet 1745.

34 ACV, EB 124/3, naissance à Saint-Saphorin, p. 17, 1er septembre 1718.

35 ACV, EB 27/3, décès à Chexbres, p. 39, 15 décembre 1794.

36 ACV, Bt 16/3/1, affaires entre particuliers, communes de Chavannes-de-Bogis à Corcelles-le-Jorat, enveloppe de la commune de Chexbres. Echange entre les honnêtes Pierre Delay Maitre Masson Bourgeois de Provence au Bailliage de Grandson demeurant à Chexbres et Jean Nicolas ffeu Jaques Michaud aussy Maitre Masson Bourgeois de Crémières demeurant audit Chexbres.

37 Marcel Grandjean, *Les temples vaudois*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne 1988, p. 237.

38 AC Vevey, Aableu 52, Man. Cons. n° 11, p. 452, 15 mars 1745.

39 AC Vevey, Aableu 52, Man. Cons. n° 11, p. 452, 5 avril 1745.

40 Papegai ou May, oiseau de bois sculpté qui servait de cible lors des exercices de tir. Edouard Recordon, *Études historiques sur le passé de Vevey*, Imprimerie Säuberlin & Pfeiffer SA, Vevey 1970, 2e éd., p. 203.

41 AC Vevey, Aableu 54, Man. Cons. n° 13, p. 53, 6 mai 1748.

42 AC Vevey, Aableu 54, Man. Cons. n° 13, p. 56, 13 mai 1748.

43 *Ibidem*, Man. Cons. n° 13, p. 56, 13 mai 1748.

44 Le pied du Jura valdo-neuchâtelois fournit en cette période son lot de charpentiers à la riviera lémanique. L'énumération continue plus loin dans l'article. En définitive, ce ne sont pas moins de trois générations de charpentiers originaires de cette région qui sont actifs à Vevey durant le XVIIIe siècle.

45 AC Vevey, Aableu 54, Man. Cons. n° 13, p. 523, 26 décembre 1750.

46 AC Vevey, Aableu 56, Man. Cons. n° 14, p. 103, 12 juillet 1751.

47 AC Vevey, Aableu 56, Man. Cons. n° 14, p. 117, 26 juillet 1751.

48 *Ibidem*, Man. Cons. n° 14, p. 117, 26 juillet 1751.

49 AC Vevey, Aableu 56, Man. Cons. n° 14, p. 165, 29 novembre 1751.

50 ACV, EB 111/2, annonces du mariage dans le registre de Provence, p. 235, 6 septembre 1751.

51 Pierre David Giroud apparaît systématiquement dans les comptes du Maisonneur entre 1751 et 1755. AC Vevey, Aableu 56, Man. Cons. n° 14, p. 47, 29 mars 1751 ; p. 108, 12 juillet 1751 ; p.239, 17 avril 1752 ; p. 429, 19 avril 1753 ; p. 487, 8 août 1753 ; Aableu 57, Man. Cons. n° 15, p. 125, 20 mars 1754 ; p. 150, 3 mai 1754 ; p. 185, 19 juin 1754 ; p. 282, 13 janvier 1755 ; p. 362, 6 août 1755.

52 AC Vevey, Aableu 58, Man. Cons. n° 16, p. 165, 21 juin 1758 / p. 200, 16 août 1758 / p. 230, 13 décembre 1758 / p.338, 6 septembre 1759 / p. 396, 13 mars 1760 / p. 555, 14 septembre 1761 ; AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p.117, 21 janvier 1763 / p. 135, 24 mars 1763 / p. 247, 8 février 1764 / p. 327, 16 novembre 1764 ; AC Vevey, Aableu 60, Man. Cons. n° 18, p. 56, 24 décembre 1766 / p. 179, 11 janvier 1768.

53 WYL (West Yorkshire Archive Service Leeds) 1352 1/1/7/4 3e & 4e liasses, 17 décembre 1752, compte Pierre-David Giroud charpentier, 22 avril 1756, comptes Mtres Giroud et Pilloud massons et charpentiers, cité dans Monique Fontannaz, Extraits, 2017 (cf. note 11), p. 35.

54 WYL 1352, 1/1/7/4 3e liasse, 1758, compte Abraham Delay charpentier, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 35.

55 ACV, PP 410 D/1/2/8, 1777, Journées de maçons et charpentier, cité dans Monique Fontannaz, Extraits, 2017 (cf. note 11), p. 31.

56 AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 340, 17 décembre 1764.

57 *Ibidem*, Man. Cons. n° 17, p. 340, 17 décembre 1764.

58 ACV, PP 410 D/1/1/12. 29 janvier 1766, compte Roulet à Cannac, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.

59 ACV, Y Dos Gen Delay. Jean-Paul Emery, *Fragments généalogiques de l'état civil de Provence*, 1985. En 1703, à Provence, est célébré le mariage entre Jeanne Marie Franel et Jean Nicolas Delay.

60 AC Vevey, Aableu 60, Man. Cons. n° 18, p. 31, 7 octobre 1766.

61 AC Vevey, G orange 4 Population, recensement du doyen Muret, 1763.

62 ACV, EB 132/9, décès à Vevey, p. 338, 4 mars 1784.

63 AC Vevey, Aableu 64, Man. Cons. n° 21, p. 16, 20 décembre 1784.

64 ACV, EB 132/9, décès à Vevey, p. 345, 19 février 1785.

65 ACV, PP 410 B/1/2/24, 3 juin 1773, document original trouvé dans le balustre (publié dans Grand d'Hauteville 1932, p. 119–120), cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 37.

66 Jean Delay, baptisé à Provence en 1711 [ACV, EB 111/1, p. 122], maître charpentier mort à la Tour-de-Peilz en 1783, « demi heure après etre tombé d'un toit sur lequel il étoit monté pour le racommoder » (ACV, EB 129/5, p. 138).

67 David Delay, baptisé à Provence en 1710 [ACV, EB 111/1, p. 120] et marié à Vevey en 1732 [ACV, EB 132/5, p. 36]. En 1757, l'une des filles du Jean Delay de la note précédente a deux parrains le jour de son baptême : « maitres Abraham et David Delay le 1er habitant à Vevey et le 2nd à la Tour [...] » [ACV, EB 129/2, p. 291].

68 Samuel Delay, fils de Pierre Delay et Jeanne Decrousaz, né à Chexbres en 1747. En 1767, il est aux côtés d'Abraham Delay, l'un des parrains du second fils de Pierre François, l'autre neveu (ACV, EB 27/1, baptême à Chexbres, p. 187, 17 décembre 1747. ACV, EB 132/7, p. 44).

69 Il a été baptisé à Provence le 13 janvier 1737 [ACV, EB 111/1, p. 213].

70 ACV, EB 124/3, mariage à Vevey, p. 608, 31 octobre 1766.

71 AC Vevey, Aableu 63, Man. Cons. n° 20, p. 327, 16 avril 1781.

72 ACV, EB 132/7, baptême à Vevey de Abraham Joseph, 14 janvier 1765.

73 ACV, EB 132/7, baptême à Vevey de Abraham Samuel, 5 avril 1767.

74 ACV, EB 129/2, baptême à La Tour-de-Peilz, 22 octobre 1752.

75 AC Vevey, Aableu 62, Man. Cons. n° 19, p. 372, 23 janvier 1775.

76 AC Vevey, Aableu 63, Man. Cons. n° 20, p. 157, 14 décembre 1778.

77 AC Vevey, Aableu 63, Man. Cons. n° 20, p. 439, 12 août 1782 et 26 août 1782.

78 ACV, EB 132/5, baptême à Vevey, p. 478, 21 février 1754.

79 AC Vevey, Aableu 64, Man. Cons. n° 21, p. 235, 1er octobre 1787.

80 AC Vevey, Aableu 64, Man. Cons. n° 21, p. 231, 17 septembre 1787.

81 ACV, EB 132/5, décès à Vevey, p. 80, 8 mai 1810.

82 Documentation « bourgeois de Vevey », notes manuscrites de Madame Guisan, archiviste communale de Vevey.

83 AC Vevey, Aableu 37, Man. Cons. n° 10, p. 143–144, 12 août 1717.

84 AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 205 et 212, 14 novembre et 5 décembre 1763. Maitre Balthazard Kuechli, Potier de terre, habitant à Vevey, reçoit la permission d'aller prendre de la terre grasse en l'Arbéréaz pour « garnir les fourneaux publics, tant de la ville que de l'hosp. et ceux des Bourgeois & autres particuliers ».

85 AC Vevey, Aableu 56, Man. Cons. n° 14, p. 32, 8 mars 1751 et p. 85, 7 juin 1751.

86 AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 87, 1e novembre 1762.

87 AC Vevey, Aableu 57, Man. Cons. n° 15, p. 207–208, 5 août 1754.

88 AC Vevey, Aableu 57, Man. Cons. n° 15, p. 408, 22 décembre 1755.

89 *Ibidem*, Man. Cons. n° 15, p. 408, 22 décembre 1755.

90 AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 89, 8 novembre 1762.

91 AC Vevey, Aableu 57, Man. Cons. n° 15, p. 207–208, 5 août 1754.

92 AC Vevey, Aableu 57, Man. Cons. n° 15, p. 434, 16 février 1756 ; « il n'y a plus que deux chesnes de quelque valleur en ditte Arberea ».

93 *Ibidem*, Man. Cons. n° 15, p. 501, 5 juillet 1756.

94 *Ibidem*, Man. Cons. n° 15, p. 501, 5 juillet 1756.

95 AC Vevey, Aableu 59, Man. Cons. n° 17, p. 316, 17 septembre 1764.

96 *Ibidem*, Man. Cons. n° 17, p. 316, 17 septembre 1764.

97 AC Vevey, Aableu 58, Man. Cons. n° 16, p. 444, 8 septembre 1760 ; très précisément « 20 douzaines planches de 16 pieds de Berne de longueur, et de deux pouces moins une signe d'épaisseur ».

98 AC Vevey, Aableu 62, Man. Cons. n° 19, p. 304, 25 avril 1774.

99 AC Vevey, Aableu 60, Man. Cons. n° 18, p. 7, 17 juillet 1766 ; soit « environ 200 douzaynes ».

100 *Ibidem*, Man. Cons. n° 18, p. 8, 29 juillet 1766. Elles sont vendue au prix de « trente trois batz la douzayne, les unes aydant aux autres », le comptage exact devant être effectué au moment du chargement. Dix louis d'or neuf sont payés immédiatement, le reste à la livraison.

101 *Ibidem*, Man. Cons. n° 18, p. 9, 4 août 1766.

102 *Ibidem*, Man. Cons. n° 18, p. 9, 4 août 1766.

103 *Ibidem*, Mis en vente à £ 17.10, les moules partent finalement à £ 18.

104 AC Vevey, Aableu 63, Man. Cons. n° 20, p. 174, 15 mars 1779.

105 *Ibidem*, Man. Cons. n° 20, p. 178, 5 avril 1779.
106 AC Vevey, Aableu 62, Man. Cons. n° 19, p. 54, 16 juillet 1771.
107 Aujourd'hui Pont de Fégire, situé sur la Veveyse du même nom, en amont de sa confluence avec la Veveyse de Châtel. Il s'agit donc de bois qui proviennent des forêts des versants nord des pléiades et du Molard, ou carrément du territoire fribourgeois.
108 AC Vevey, Aableu 60, Man. Cons. n° 18, p. 8, 29 juillet 1766.
109 *Ibidem*, Man. Cons. n° 18, p. 9, 4 août 1766.
110 Ibidem, Man. Cons. n° 18, p. 9, 4 août 1766.
111 ACV, PP 410 D/1/1/9, 3 mars 1765, compte Abram Delay acquitté 3 mars 1765, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.
112 ACV, GC 151/b Plan de la dîme de Paully, rière Saint-Saphorin et Corsier, par Testuz, 1775.
113 ACV GB 148/c 2 Plans de Puidoux second exemplaire (1820–1837), folio 53.
114 ACV GB 148/a Plans de Publoz (1694), folios 61–62.
115 AEF, RM (Ratsmanuale) n° 315, p. 281, séance du conseil du 19 juillet 1764. Source très aimablement communiquée par Marc-Henri Jordan qui a tout aussi généreusement retranscrit sa portion en allemand.
116 *Ibidem*, RM n° 315, p. 281, séance du conseil du 19 juillet 1764.
117 Laurence Margairaz, *Un débouché lémanique pour l'économie fribourgeoise au XVIIIe siècle*, In : Sept cents ans, Châtel-Saint-Denis 1997, No 117, p. 40.
118 ACV, PP 410 D/1/1/18, 11 mai 1767, lettre de Lausanne, cité dans Monique Fontannaz, *Extraits*, 2017 (cf. note 11), p. 36.
119 Béatrice Vire-Gaillard, *Les franque : une dynastie d'architectes avignonnais au XVIIIe siècle*, Thèse de doctorat en histoire de l'art / histoire de l'architecture moderne, sous la direction de Claude Mignot, Université Paris-Sorbonne 2011, p. 15.
120 Jean-Pierre Hurni / Bertrand Yerly, *Rapport d'expertise dendrochronologique, château d'Hauteville n° ECA 125*, Laboratoire romand de dendrochronologie, Saint-Légier-La Chiésaz 2020.
121 *Ibidem*, *Rapport d'expertise dendrochronologique, château d'Hauteville n° ECA 125.*
122 ACV, EB 57/5, baptême à Fiez, p.10, 24 février 1715.
123 ACV, EB 111/1, baptême à Provence, p. 120, 2 mars 1710.
124 ACV, EB27/3, décès à Chexbres, p.38, 26 septembre 1794.
125 Flache : « partie d'aubier sur une pièce de bois équarrie ». Centre national des ressources textuelles et lexicales, https://www.cnrtl.fr/definition/dendrochronologie, consulté le 13 juin 2021.

SOURCES DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Eric Frigière, Saint-Légier-La Chiésaz.
Fig. 2, 5, 6, 10, 20 : Photographies prises par l'auteur.
Fig. 3, 7–9, 11, 19 : Plans réalisés par l'auteur.
Fig. 4 : Jean Charles Krafft, Plans, coupes et élévations de diverses productions de l'art de la charpente exécutées tant en France que dans les pays étrangers, Paris, 1805.
Fig. 12 : Archives communales de Vevey, G orange 4 Population.
Fig. 13, 14, 15 : Photographies et montages réalisés par l'auteur.
Fig. 16 : Archives cantonales vaudoises, Gc 151/B.
Fig. 17 : Bibliothèque nationale, Collection Gugelmann, GS-GUGE-CURTY-B-7.
Fig. 18 : Archives cantonales vaudoises, Gb 148/c 2.
Fig. 21 : Carte réalisée par l'auteur.

RÉSUMÉ

Articulée autour de trois grands thèmes, l'étude souhaite offrir un aperçu aussi exhaustif que possible des charpentes du château d'Hauteville. À la connaissance archéologique, s'ajoute le portrait du maître charpentier et de ses ouvriers ainsi que la description des conditions d'approvisionnement en bois dans le bailliage de Vevey à l'orée de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce faisant, l'étude inaugure une véritable approche écologique du monument – entendue comme la prise en compte, au-delà de lui-même, de l'ensemble de son environnement.

RIASSUNTO

Lo studio è strutturato intorno a tre temi principali e intende fornire una panoramica possibilmente completa della carpenteria del castello di Hauteville. Alle conoscenze archeologiche si aggiungono il ritratto del maestro carpentiere e dei suoi operai e la descrizione delle condizioni di approvvigionamento del legno nel baliaggio di Vevey all'inizio della seconda metà del XVIII secolo. La struttura adottata consente allo studio di inaugurare un vero e proprio approccio ecologico al monumento, inteso come presa in considerazione, oltre che dell'opera stessa, dell'intero ambiente circostante.

ZUSAMMENFASSUNG

In drei grosse Themenbereiche gegliedert, möchte die Studie einen möglichst umfassenden Überblick über die Dachstühle des Château d'Hauteville bieten. Neben den archäologischen Erkenntnissen werden der Zimmermeister und seine Arbeiter ebenso porträtiert wie die Bedingungen der Holzbeschaffung in der Bailliage Vevey zu Beginn der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts. Damit eröffnet die Studie einen gesamtheitlichen, ökologischen Zugang zu diesem Baudenkmal, das über sich hinaus aus dem Zusammenspiel mit seiner Umgebung verstanden wird.

SUMMARY

The study, divided into three major themes, seeks to describe the attics of the Château d'Hauteville as exhaustively as possible. The archaeological findings as well as those of the master carpenter and his team are detailed in addition to the conditions of acquiring more wood in the bailiwick of Vevey in the early second half of the 18th century. The study thus address the larger ecological context of this historical monument in interaction with its surroundings.